



Assemblée générale

Distr. générale
20 août 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 158 de l'ordre du jour provisoire*

Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

Budget de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti pour la période allant du 1^{er} mai 2004 au 30 juin 2005

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

| | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|--|--------------------|-------------|
| I. Mandat et résultats attendus | 1–6 | 4 |
| II. Ressources nécessaires | 7–79 | 17 |
| III. Analyse des montants demandés | 80–102 | 41 |
| IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre | 103 | 47 |
| Annexe | | |
| Organigrammes | | 48 |
| Carte | | 50 |

* A/59/150.

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pour la période du 1^{er} mai 2004 au 30 juin 2005, dont le montant s'élève à 428 306 600 dollars. Il intègre et remplace les propositions budgétaires relatives à la MINUSTAH pour la période allant du 1^{er} mai au 31 décembre 2004 présentées dans le rapport du Secrétaire général du 17 mai 2004 (A/58/800).

Ce budget couvre le déploiement de 5 844 membres des contingents, 872 policiers civils dont 750 dans des unités constituées, 482 membres du personnel recruté sur le plan international, 549 membres du personnel recruté sur le plan national, et 153 Volontaires des Nations Unies.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour les exercices allant du 1^{er} mai au 30 juin 2004 et du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (climat sûr et stable, processus politique, droits de l'homme, coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement et appui). Les ressources financières destinées à couvrir les dépenses opérationnelles ont été rattachées à la composante appui en procédant à une quantification des produits correspondant aux objets de dépense de cette catégorie.

Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a autorisé un montant de 49 259 800 dollars pour la période allant du 1^{er} mai au 30 juin 2004 afin de créer la Mission conformément à la section IV de la résolution 49/233 A de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1994, et ce montant a été mis en recouvrement auprès des États Membres conformément au paragraphe 11 de la résolution 58/311 de l'Assemblée en date du 18 juin 2004.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Catégorie de dépenses | Du 1 ^{er} mai au 30 juin 2004 | Du 1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 | Total |
|---|---|--|------------------|
| | Montants répartis | Dépenses prévues | |
| Personnel militaire et de police | 12 603,7 | 191 798,2 | 204 401,9 |
| Personnel civil | 3 767,2 | 59 110,2 | 62 877,4 |
| Dépenses opérationnelles | 32 888,9 | 128 138,4 | 161 027,3 |
| Montant brut | 49 259,8 | 379 046,8 | 428 306,6 |
| Recettes provenant des contributions du personnel | 387,0 | 6 256,7 | 6 643,7 |
| Montant net | 48 872,8 | 372 790,1 | 421 662,9 |
| Contributions volontaires en nature (budgétisées) | — | — | — |
| Total | 49 259,8 | 379 046,8 | 428 306,6 |

Ressources humaines

| <i>Catégorie de personnel</i> | <i>Effectif autorisé</i> |
|---|--------------------------|
| Contingents | 6 700 |
| Police civile | 872 |
| Unités de police constituées | 750 |
| Personnel international | 482 |
| Personnel recruté sur le plan national ^b | 549 |
| Volontaires des Nations Unies | 153 |

^a Maximum de l'effectif autorisé.

^b Y compris les administrateurs recrutés sur le plan national et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Les décisions que devra prendre l'Assemblée générale sont énoncées à la section IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

1. Le mandat de la Mission a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1542 (2004) du 30 avril 2004, pour une première période de six mois.

2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre l'objectif général qui est de rétablir la paix et la sécurité et de promouvoir le processus politique constitutionnel en cours en Haïti.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits en les reliant aux composantes du mandat de la Mission telles qu'elles ressortent du paragraphe 7 de la résolution 1542 (2004) du Conseil de sécurité et des activités d'appui recensées par le Secrétaire général dans son rapport sur Haïti (S/2004/3000) : à savoir climat sûr et stable, processus politique, droits de l'homme, coordination de l'aide humanitaire et des activités de développement, et appui, chacune reflétant plutôt qu'elle ne détermine les caractéristiques communes des éléments qui y sont inclus.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les ressources financières destinées à couvrir les dépenses opérationnelles ont été rattachées à la composante appui en procédant à une quantification des produits correspondant aux objets de dépense de cette catégorie. Étant donné que le déploiement de la Mission n'est pas achevé, les effectifs de la MINUSTAH sont présentés par unité administrative et non par composante.

5. La Mission serait dirigée par un Représentant spécial du Secrétaire général ayant rang de Secrétaire général adjoint, assisté de deux Représentants spéciaux adjoints ayant rang de Sous-Secrétaire général. Les opérations militaires seraient placées sous l'autorité d'un commandant de la Force à la classe D-2.

6. La Mission serait installée dans 10 districts, soit le quartier général de la Mission à Port-au-Prince, trois quartiers généraux régionaux (Cap Haïtien, Gonaïves et les Cayes) et six bureaux de district (Jacmel, Port-de-Paix, Hinche, Miragoâne, Fort Liberté et Jérémie). Une fois pleinement déployée, la composante militaire de la Mission couvrira les 11 zones de mission suivantes : Port au Prince (divisé en deux zones), Cap Haïtien, le Fort Liberté, le Port-de-Paix, les Naïves, Saint Marc, Hinche, Jacmel, Les Cayes et Jérémie.

Composante 1 : climat sûr et stable

| <i>Réalisations escomptées</i> | <i>Indicateurs de succès</i> |
|-----------------------------------|---|
| 1.1 Climat sûr et stable en Haïti | 1.1.1 Aucune violence entre groupes armés ou contre le Gouvernement haïtien qui nécessiterait une intervention 1.1.2 Pas de mouvements transfrontières de groupes armés importants |

| | |
|---|---|
| <p><i>Produits</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • 241 500 jours/homme de patrouille pour surveiller et vérifier les conditions de sécurité et d'ordre public [20 hommes par patrouille, 3 patrouilles par compagnie d'infanterie, 5 compagnies pour 90 jours (3 premiers mois); 20 hommes par patrouille, 3 patrouilles par compagnie d'infanterie, 13 compagnies pour 275 jours (les 9 mois suivants)] • 1 980 heures de patrouille aérienne pour surveiller et vérifier les conditions de sécurité et d'ordre public [30 heures par mois par hélicoptère, 6 hélicoptères, pendant 11 mois (aucune unité d'aviation pendant le premier mois)] • 422 625 jours/homme pour la sécurisation des sites et installations essentiels dans l'ensemble du pays [105 hommes par site, 5 sites fixes pendant 90 jours (3 premiers mois); 105 hommes par site, 13 sites fixes pendant 275 jours (9 mois suivants)] • 181 125 jours/homme pour assurer les contrôles fixes/mobiles destinés à sécuriser les axes principaux [15 hommes par barrage, 3 barrages par compagnie d'infanterie, 5 compagnies pendant 90 jours (3 premiers mois); 15 hommes par barrage, 3 barrages par compagnie d'infanterie, 13 compagnies pendant 275 jours (9 mois suivants)] • 67 200 jours/homme pour surveiller les principaux points de passage de la frontière [35 hommes par patrouille, 3 patrouilles par compagnie d'infanterie, 1 compagnie pendant 90 jours (3 premiers mois); 35 hommes par patrouille, 3 patrouille par compagnie d'infanterie, 2 compagnies pendant 275 jours (9 mois suivants)] • 46 900 jours/homme pour assurer une capacité de réaction rapide permettant d'anticiper, de prévenir et d'empêcher qu'une situation dangereuse ne dégénère [140 hommes par jour, 1 compagnie, 335 jours (la compagnie de réserve de la Force n'est disponible qu'à partir du deuxième mois)] | |
| <i>Réalisations escomptées</i> | <i>Indicateurs de succès</i> |
| <p>1.2 Progrès en matière de désarmement, de démobilisation et de réinsertion dans la société haïtienne des membres des groupes armés, y compris la satisfaction des besoins spécifiques des femmes et des enfants associés à ces groupes, ainsi que les mesures de maîtrise des armes et de sécurité publique</p> | <p>1.2.1 Le Gouvernement de transition crée une Commission nationale haïtienne pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion</p> <p>1.2.2 Sur les 25 000 membres des groupes armés, 10 000 participent au programme de désarmement, démobilisation et réinsertion</p> <p>1.2.3 Le Gouvernement de transition publie un décret réglementant les armes de petit calibre en Haïti</p> |
| <p><i>Produits</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Aide apportée à la Commission nationale haïtienne pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion, en coopération avec les institutions financières internationales, les organisations internationales d'aide au développement, les organisations non gouvernementales et les pays donateurs, pour élaborer un plan d'action couvrant l'ensemble de la mise en œuvre d'un programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion de tous les membres de groupes armés • Organisation de sept ateliers dans tout le pays afin d'inciter la société civile à soutenir le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion | |

- Organisation, en collaboration avec la Police nationale haïtienne, du désarmement et de la démobilisation de 10 000 membres de groupes armés, dont des femmes et des enfants
- Fourniture d'un appui logistique et de conseils en matière de stockage, et d'élimination, y compris par destruction, des armes et des munitions rassemblées
- Fourniture de conseils à la Police nationale haïtienne pour le développement des capacités, de gestion et de maîtrise des armes de petit calibre
- Conception et coordination, en collaboration avec d'autres fonds, programmes et organismes des Nations Unies, d'activités de réinsertion socioéconomique à l'intention des membres de groupes armés, y compris les études économiques et de marché, les modules de réinsertion/réintégration et les projets à impact rapide, l'accent étant mis sur le développement à l'échelon des communautés
- Réunions bihebdomadaires avec les donateurs bilatéraux et multilatéraux afin d'aider à coordonner le soutien qu'ils apportent au programme de désarmement, démobilisation et réinsertion
- Fourniture de conseils à la Commission nationale haïtienne pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion pour faire en sorte que les questions relatives au VIH/sida soient incorporées aux programmes conçus à l'intention des membres de groupes armés qui ont été démobilisés
- Programme d'information multimédia à l'échelle de tout le pays pour soutenir le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et la réduction de la violence, y compris par des programmes télévisés (30 minutes par mois), radiophoniques (90 minutes par mois), des brochures (2 500 par mois) et des représentations théâtrales publiques (5 par mois)

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.3 Amélioration de la sécurité et de l'ordre public et reconstitution d'une capacité opérationnelle viable et renforcement institutionnel de la Police nationale haïtienne

1.3.1 Adoption par le Gouvernement de transition de directives régissant la sélection et la vérification des antécédents des membres de la Police nationale haïtienne

1.3.2 Sélection et formation de 800 agents de la Police nationale haïtienne, dont au moins 10 % de femmes

1.3.3 Remise en service par la Police nationale haïtienne de commissariats dans les zones auxquelles l'autorité de l'État a été étendue

1.3.4 Règlement des problèmes de troubles à l'ordre public à Port-au-Prince, Cap Haïtien, Gonaïves et Les Cayes

Produits :

- Quatre ateliers destinés à aider le Gouvernement de transition à restructurer et réformer la Police nationale haïtienne et proposition de nouvelles règles de comportement professionnel
- Réunions mensuelles avec les donateurs bilatéraux et multilatéraux pour aider à coordonner le soutien qu'ils apportent à la constitution d'une Police nationale haïtienne viable
- Réunions périodiques avec le Ministre haïtien de la justice pour préparer des projets de modification des lois en soutien à la réforme de la Police nationale haïtienne

- Fourniture d'une assistance à la Police nationale haïtienne, sous forme de conseils et de directives pour la sélection, le recrutement et la formation de 800 agents de police
- Réunions hebdomadaires avec les cadres de la Police nationale haïtienne au quartier général de la Mission et au niveau régional
- 43 920 jours/homme de patrouille avec la Police nationale haïtienne dans tout le pays (12 membres d'unités de police constituées par patrouille, 3 patrouilles par département, dans 4 départements pendant 365 jours) (achèvement du déploiement des unités de police constituées prévu pour septembre 2004 au plus tard)
- 3 050 jours/homme de patrouille et d'appui opérationnel aux gardes-côtes haïtiens pour établir et maintenir la sécurité et l'ordre public (5 membres d'unités de police constituées par patrouille, 2 patrouilles par jour pendant 305 jours)
- Suivi, parrainage de personnel et conseils techniques dans 32 sièges régionaux de la police, sur les opérations de police, les enquêtes, les patrouilles et la participation des communautés au maintien de l'ordre en accordant une attention particulière aux droits des femmes et aux violences dont elles peuvent être victimes
- Sur la base de l'analyse des besoins en matière de formation qui doit être effectuée en octobre 2004 au plus tard, assistance technique à l'École nationale de police haïtienne pour la mise en place des programmes de formation nécessaires, y compris la « formation de formateurs »
- Appui opérationnel par les unités de police constituées pour soutenir la Police nationale haïtienne dans la lutte contre les troubles à l'ordre public et les émeutes
- Organisation de six cours de gestion à l'intention des officiers supérieurs de la Police nationale haïtienne
- Sensibilisation et promotion dans les médias sur les questions de maintien de l'ordre public, y compris par des programmes télévisés (20 minutes par mois) et radiophoniques (60 minutes par mois)

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.4 Progrès en matière de réforme et de renforcement institutionnel des systèmes judiciaire et pénitentiaire en Haïti

1.4.1 Le Gouvernement de transition formule et commence à appliquer un plan de réforme du système judiciaire reposant sur le cadre de coopération intérimaire

1.4.2 L'École de la magistrature recommence à fonctionner

1.4.3 Le Gouvernement de transition formule un plan quinquennal de réforme des prisons

1.4.4 Les autorités pénitentiaires commencent à mettre en place une fonction d'audit et d'inspection internes

1.4.5. Capacité d'accueil de 2 200 prisonniers (chiffres de décembre 2003) reconstituée en juin 2005 au plus tard

1.4.6 Rétablissement des services médicaux dans les prisons à leur niveau de décembre 2003

Produits

- Contrôle et parution de rapports publics sur le fonctionnement du système judiciaire dans diverses régions du pays
- Deux séminaires sur le renforcement de l'aptitude des organisations non gouvernementales nationales à surveiller les procédures judiciaires et à en rendre compte publiquement, en faisant ressortir les possibilités d'améliorer l'administration de la justice, y compris la protection et la promotion des droits de la femme
- Fourniture de conseils techniques à diverses composantes du système judiciaire national pour élaborer des procédures, systèmes et politiques propres à favoriser le développement de l'état de droit, en ce qui concerne plus particulièrement l'indépendance de la magistrature, la gestion des problèmes d'impunité et le soutien aux démarches axées sur la vérité, la justice et la réconciliation
- Parrainage quotidien en cours d'emploi d'agents des institutions judiciaires, juges, procureurs, greffiers, etc.
- Conseils sur la rénovation des prisons existantes, en ce qui concerne notamment les besoins des femmes détenues, la création d'une fonction d'audit et d'inspection interne, les services médicaux et les questions de sécurité
- Conseil sur la conception et l'organisation de cours de formation à la gestion à l'intention de 30 membres du personnel des prisons
- Conseils sur le recrutement et la formation de 150 agents des services pénitentiaires
- Identification de sources extérieures de financement et d'autres ressources dans les domaines de la justice et des prisons (y compris, éventuellement, la constitution d'un fonds d'affectation spéciale interinstitutions pour l'état de droit)
- Organisation de réunions périodiques de coordination avec les acteurs internationaux et nationaux, y compris les organisations de femmes, ou participation à de telles réunions consacrées à la réforme du secteur judiciaire et aux problèmes pénitentiaires

Facteurs externes :

- Les pays qui fournissent des contingents et des policiers sont disposés à fournir les capacités militaires et de police civile approuvées par le Conseil de sécurité.
- Les donateurs sont disposés à fournir des contributions volontaires pour financer la préparation et la mise en œuvre du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion et la reconstitution d'un service de police viable.
- Les partenaires extérieurs disposent de programmes coordonnés permettant de soutenir, par des ressources et une assistance technique, la réforme des secteurs judiciaire et pénitentiaire.

Composante 2 : processus politique

| <i>Réalisations escomptées</i> | <i>Indicateurs de succès</i> |
|---|---|
| 2.1 Progrès en matière de dialogue national et de réconciliation en Haïti | <p>2.1.1 Le Gouvernement de transition crée une commission « justice, vérité et réconciliation » aux échelons central et local</p> <p>2.1.2 Le Gouvernement de transition nomme un facilitateur du processus de dialogue national</p> |
| <p><i>Produits</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Consultations hebdomadaires de haut niveau avec les responsables gouvernementaux haïtiens, les groupes politiques et les organisations de la société civile, y compris les organisations de femmes, pour soutenir le processus politique • Bons offices en faveur du processus politique, par la médiation, la consultation et le renforcement de la confiance entre tous les acteurs politiques et la société civile, afin de comprendre les questions dont le règlement est nécessaire pour faire avancer le processus politique et susciter un consensus à leur sujet • Trois rapports du Secrétaire général sur Haïti présentés au Conseil de sécurité • Réunions hebdomadaires avec les représentants du corps diplomatique et des donateurs, des fonds, programmes et organismes des Nations Unies et des organisations régionales et sous-régionales afin d'examiner le déroulement de la Mission et de susciter une réaction internationale plus efficace en Haïti • Réunions mensuelles du « Groupe directeur », qui réunit les hauts responsables de la MINUSTAH, les représentants des organisations régionales et sous-régionales et des institutions financières internationales ainsi que d'autres protagonistes internationaux clefs, afin d'assurer l'efficacité de la réaction internationale • Facilitation de la création d'une commission « justice, vérité et réconciliation » aux échelons central et local, en faisant connaître les enseignements tirés de l'expérience de mécanismes analogues et par des discussions et consultations avec les dirigeants communautaires locaux, les défenseurs des droits de l'homme et la société civile, y compris les groupes religieux et les organisations de femmes • Six séminaires sur la prévention, le règlement des conflits à l'intention de responsables gouvernementaux, de partis politiques et de membres de la société civile, y compris les organisations de femmes • Dix ateliers sur le renforcement des capacités des associations nationales de femmes et de jeunes • Campagnes multimédias de soutien au processus politique, au dialogue national et à la réconciliation, ainsi qu'à la participation des femmes à ces processus, par des programmes télévisés (20 minutes par mois) et radiophoniques (60 minutes par mois) et des affiches (1 000 par mois) • Programmes d'orientation et de sensibilisation à l'intention de 40 journalistes sur les domaines thématiques de la Mission et les méthodes et pratiques de base du journalisme | |

| <i>Réalisations escomptées</i> | <i>Indicateurs de succès</i> |
|--|--|
| 2.2 Rétablissement et consolidation de l'autorité de l'État sur tout le territoire | 2.2.1 Le Gouvernement de transition installe des autorités locales intérimaires dans les zones précédemment contrôlées par des groupes armés |
| <p><i>Produits</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réunions périodiques avec les autorités locales et participation à des réunions de conseils municipaux pour faire connaître les principes de la gouvernance démocratique, consolider les institutions et accroître leur efficacité • Quatre séminaires sur l'aide à apporter aux communautés locales en ce qui concerne les processus de prise de décisions, y compris la promotion de la participation des femmes à ces processus, l'administration publique et les qualifications en matière de gestion • Conseils aux autorités haïtiennes sur le réexamen de la législation nationale dans certains domaines • Administration et coordination de l'exécution de 20 projets à impact rapide • Campagnes de promotion et de sensibilisation en faveur de la bonne gouvernance, au moyen de brochures (2 500 par mois), de représentations théâtrales (5 par mois) et de visites auprès de groupes communautaires (5 par mois) | |
| <i>Réalisations escomptées</i> | <i>Indicateurs de succès</i> |
| 2.3 Élections libres, honnêtes et crédibles en Haïti prévues pour 2005 | <p>2.3.1 Création d'un Conseil électoral provisoire ouvert à tous</p> <p>2.3.2 Le Conseil électoral provisoire établit le calendrier électoral</p> <p>2.3.3 Le Conseil électoral provisoire promulgue les listes électorales</p> |
| <p><i>Produits</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Liaison régulière avec le Conseil électoral provisoire et ses commissions techniques • Réunions périodiques avec les acteurs internationaux participant à la préparation des élections afin de faciliter la coordination internationale du processus électoral • Fourniture de services consultatifs au Conseil électoral provisoire à propos de la réforme des lois électorales • Programme d'information multimédia à l'échelle de tout le pays pour soutenir le processus électoral et la participation des femmes à ce processus, notamment par la création d'un site Web sur les élections, des programmes télévisés (30 minutes par mois) et radiophoniques (90 minutes par mois), des affiches (1 000 par mois), des banderoles (24 par mois) et des panneaux (6 par mois) • Programmes de conseils techniques et de sensibilisation à l'intention de 40 journalistes locaux sur les méthodes et pratiques de base du journalisme et la couverture des élections | |

Facteurs externes

- Le processus politique sera ouvert à tous les acteurs et intervenants concernés.
- L'appui financier et autre nécessaire à la tenue des élections sera disponible auprès de donateurs.

Composante 3 : droits de l'homme

| <i>Réalisations escomptées</i> | <i>Indicateurs de succès</i> |
|--|---|
| 3.1 Progrès en matière de promotion et de protection des droits de l'homme en Haïti, en ce qui concerne plus particulièrement les femmes et les enfants | <p>3.1.1 Le Gouvernement de transition présente un rapport périodique aux organes des Nations Unies créés en vertu de traités relatifs aux droits de l'homme.</p> <p>3.1.2 L'Office du Protecteur des citoyens commence à mettre en place d'une base de données nationale permettant d'obtenir des statistiques et des analyses sur les violations des droits de l'homme</p> <p>3.1.3 Les organisations de la société civile créent une commission chargée de rédiger une stratégie relative à l'élaboration d'un plan national d'action pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme</p> |
| <i>Produits</i> | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Suivi auprès de responsables de l'application des lois de six affaires individuelles en suspens concernant les droits de l'homme • En coopération avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme, fourniture au Gouvernement transitoire de conseils sur les enquêtes sur les violations des droits de l'homme, le but étant de mettre fin à l'impunité • Fourniture à l'Office du Protecteur des citoyens de conseils sur la création d'une base de données nationale sur les violations des droits de l'homme et définition d'un cadre stratégique de lutte contre l'impunité, en coordination avec les partenaires concernés • Organisation d'un cours de recyclage sur les droits humains, notamment les droits de la femme, à l'intention de 60 agents d'organismes chargés de l'application des lois (policiers, gardiens de prison, juges) • Organisation d'un programme de « formation de formateurs » dans le domaine des droits humains, notamment les droits de la femme, à l'intention des organisations locales de défense des droits de l'homme • Création d'un centre de documentation sur les droits de l'homme à Port-au-Prince, en coordination avec les organismes de contrepartie locaux | |

- Organisation d'un atelier sur les obligations conventionnelles en matière de rapports à l'intention des fonctionnaires chargés d'établir les rapports destinés aux organes créés en vertu de traités relatifs aux droits de l'homme, en coordination avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme
- Organisation, à l'intention du personnel de la Commission « justice, vérité et réconciliation », de cours sur les enquêtes sur les violations des droits de l'homme
- En coordination avec les organismes locaux et internationaux de protection des droits de l'homme, trois réunions avec le Gouvernement de transition à propos de la législation relative à la protection des droits de l'homme, des réformes institutionnelles et autres problèmes de protection, l'accent étant mis en particulier sur les groupes vulnérables et la promotion des droits de la femme
- Organisation de réunions de coordination mensuelles avec les organisations régionales afin de résoudre les problèmes de protection des droits de l'homme
- Renvoi de 50 affaires de violations individuelles des droits de l'homme aux mécanismes (conventionnels et extraconventionnels) compétents
- Lancement d'un programme d'éducation et de sensibilisation aux droits de l'homme à l'échelle de tous les pays, notamment sous forme de programmes télévisés (20 minutes par mois) et radiophoniques (60 minutes par mois), d'affiches (1 000 par mois) et de trois ateliers sur les questions relatives aux droits de l'homme
- Programmes de sensibilisation et de renforcement des capacités de lutte contre le VIH des communautés locales vulnérables
- Assistance technique aux autorités locales dans le domaine de la lutte contre le VIH, en collaboration avec d'autres organismes, pour la planification et la conception de programmes nationaux

Facteurs externes

- Les autorités haïtiennes s'engageront à ouvrir des enquêtes et engager des poursuites sur les violations des droits de l'homme conformément aux normes internationales et en coopération avec les organismes internationaux, le cas échéant.
- Les donateurs fourniront les ressources nécessaires.

Composante 4 : coordination de l'aide humanitaire et des activités au développement

| <i>Réalisations escomptées</i> | <i>Indicateurs de succès</i> |
|--|--|
| 4.1 Amélioration de la situation humanitaire et progrès en matière de relèvement économique en Haïti | 4.1.1 Accès libre et sûr des organismes humanitaires aux populations dans le besoin 4.1.2 Accès de tous à l'eau potable et aux services médicaux, s'agissant en particulier des groupes vulnérables, dont les femmes et les enfants |

4.1.3 Le Gouvernement de transition établit un cadre de coopération intérimaire, avec le soutien des organismes des Nations Unies et de la Banque mondiale

4.1.4 Les donateurs annoncent des contributions correspondant à 65 % des montants demandés par le Gouvernement de transition par le biais du Cadre de coopération intérimaire

Produits

- Des missions d'évaluation humanitaire établissent périodiquement des rapports conjoints d'évaluation avec les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, en particulier dans les zones difficilement accessibles
- Réunions bimensuelles de représentants des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, des donateurs, de la société civile et des autorités locales pour mettre à jour les plans d'aide et de secours humanitaires, régler les problèmes d'accès et de besoins humanitaires, promouvoir l'accès des femmes à l'aide humanitaire et orienter l'aide au développement vers les groupes et régions vulnérables afin d'aider au renforcement de la confiance et de la stabilité
- Réunions hebdomadaires avec les partenaires nationaux et locaux pour coordonner les activités, en privilégiant le renforcement des institutions et capacités nationales, en particulier à l'occasion de la mise en œuvre de l'Appel instantané des Nations Unies et du Cadre de coopération intérimaire
- Réunions bimensuelles de promotion et séminaires et campagnes d'information trimestrielles sur la situation des groupes vulnérables, les femmes et les enfants notamment, visant les fonctionnaires haïtiens compétents, la société civile et les donateurs
- Trois ateliers à l'intention des donateurs et des autorités locales pour veiller à ce que la prévention des conflits soit intégrée aux programmes de reconstruction, de relèvement et de reprise
- Réunions mensuelles de haut niveau et échanges hebdomadaires à la base entre les acteurs concernés – organismes des Nations Unies, MINUSTAH et parties prenantes nationales – afin de coordonner et de surveiller la mise en œuvre du Cadre de coopération intérimaire et le versement des fonds annoncés, en privilégiant la réintégration des anciens membres de l'armée et des groupes armés dans une activité économique productive (désarmement, démobilisation et réinsertion durables)
- Bons offices et conseils au Gouvernement de transition pour l'instauration d'un dialogue national visant à élaborer une stratégie de développement à long terme d'ici à 2006
- Trois ateliers de formation aux négociations constructives, au règlement des différends et à la recherche de consensus à l'intention de parties prenantes nationales et locales, en privilégiant les participants au dialogue
- En étroite coopération avec les organismes des Nations Unies et les parties prenantes concernées, fourniture aux autorités haïtiennes de conseils sur l'élaboration de stratégies nationales participatives et transparentes de lutte contre la propagation du VIH/sida, de protection des droits des femmes et des enfants et de lutte contre la dégradation de l'environnement

Facteurs externes

- Les donateurs verseront des fonds suffisants pour la mise en œuvre du Cadre de coopération intérimaire.

Composante 5 : appui

| <i>Réalisations escomptées</i> | <i>Indicateurs de succès</i> |
|---|---|
| 5.1 Fourniture à la Mission d'un appui logistique et administratif efficace et rationnel | <p>5.1.1 Recrutement de 95 % du personnel national dans les 90 jours qui suivent le début du mandat</p> <p>5.1.2 Le siège de la Mission, la base logistique, les camps militaires et de police et les bureaux régionaux sont opérationnels dans les 90 premiers jours du mandat</p> |
| <p><i>Produits</i></p> <p>Militaires et personnel de police</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déploiement, relève et rapatriement de 5 844 membres des contingents, dont 95 officiers • Déploiement, relève et rapatriement de 750 policiers dans 6 unités constituées • Vérifications et inventaires périodiques du matériel et des éléments de soutien autonome afférents à 5 844 membres des contingents et 750 membres des unités de police constituées • Fourniture de rations et approvisionnement en eau pour 5 844 membres des contingents et 750 membres des unités de police constituées <p>Personnel civil</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administration des contrats d'un effectif civil pouvant atteindre 1 184 personnes (dont 482 recrutés au plan international, 549 recrutés au plan national et 153 Volontaires des Nations Unies) <p>Sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Protection rapprochée du chef de la Mission, d'autres hauts fonctionnaires de la Mission et de visiteurs • Directives sur la sécurité des logements et, en cas de besoin, évaluation des sites de résidence pour 95 officiers, 872 membres de la police civile, 482 membres du personnel recruté sur le plan international et 153 Volontaires des Nations Unies • Élaboration et mise en œuvre d'un plan de sécurité à l'échelle de toute la Mission • Recrutement extérieur de 50 gardes pour protéger le quartier général de la Mission, la base logistique de l'aéroport de Port-au-Prince, les entrepôts de Port-au-Prince, le camp de transit et 10 bureaux régionaux, ainsi que, si nécessaire, les sites de la police civile dans 10 régions • 1 623 pièces de matériel de sécurité et de sûreté pour se conformer pleinement aux normes opérationnelles minimales de sécurité et équiper le personnel chargé de la protection rapprochée et d'autres tâches de sécurité | |

Installations et infrastructures

- Établissement du quartier général de la Mission (intégrant les composantes politique, militaire et administrative), de la base logistique située dans le complexe de l'aéroport de Port-au-Prince, de 6 entrepôts à Port-au-Prince, d'un camp de transit pour 500 personnes, de 15 camps militaires et de 46 sites de police civile dans 10 districts, et de 10 bureaux régionaux intégrés
- Établissement à Port-au-Prince de logements pour deux bataillons, trois unités de police spéciale, une unité d'aviation, une compagnie en poste au quartier général de la force, une compagnie de réserve et un hôpital de niveau II
- Aide à la construction de locaux/installations/sites pour le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion, en cas de besoin
- Établissement de 2 sources d'eau et de 11 systèmes de purification de l'eau, y compris des citernes souples, dans les différents lieux de stationnement des contingents
- Installation de 197 groupes électrogènes
- Aménagement et rénovation de 7 locaux fournis par le Gouvernement et de 12 locaux fournis par des sources privées pour les besoins de la Mission
- Réparation, amélioration et rénovation d'infrastructures, notamment 5 héliports, 300 km de routes et 7 ponts, et des installations connexes pour assurer la viabilité des opérations de la Mission
- Amélioration et entretien des infrastructures d'aviation/navigation sur 10 sites d'atterrissage pour hélicoptère
- Programme de protection de l'environnement et systèmes d'évacuation des déchets pour la Mission
- Moyens SIG (Système d'informations géographiques) en coopération avec les services locaux compétents, et fourniture d'informations géospatiales

Transports terrestres

- 764 poids lourds et poids légers spécialisés et fonctionnement et entretien du matériel
- Installation et exploitation de quatre ateliers de réparation et d'entretien
- Carburants et lubrifiants pour 727 véhicules appartenant aux Nations Unies et 675 véhicules appartenant aux contingents
- Services de transport nécessaires pour 482 membres du personnel international, 153 Volontaires des Nations Unies, 549 agents nationaux, 872 agents de police et 95 officiers

Transport et sécurité aériens

- Gestion et inspection de 9 hélicoptères militaires et 3 hélicoptères civils sur trois sites, pour 8 288 heures de vol sur toute la zone de la Mission
- Carburants et lubrifiants pour 12 hélicoptères

Transmission

- Mise en place d'un réseau à satellite composé d'une station terrienne HUB à Port-au-Prince, reliée à la Base logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), au Siège de l'ONU à New York et à six sites distants dans la zone de la Mission, permettant les communications vocales, l'envoi de télécopie et la transmission de données ainsi que la vidéoconférence

- Mise en place d'un réseau de communications radio bidirectionnel UHF/HF composé de 40 répéteurs, 40 stations fixes, 848 radios mobiles (UHF) et 1 976 radios portables (UHF)
- Mise en place d'un réseau téléphonique desservant 2 151 utilisateurs et permettant d'établir automatiquement les communications dans l'ensemble de la zone de la Mission
- Mise en place d'un système de télécommunications mobile
- Mise en place d'un studio de production de programmes radiophoniques diffusés sur les stations locales

Informatique

- Création d'un réseau local (LAN) pour 2 151 utilisateurs au sein de la Mission, qui peuvent accéder au grand réseau (GR) de l'ONU, et fourniture des services connexes nécessaires pour accéder au réseau
- Accès au courrier électronique et à l'Internet dans 12 emplacements importants

Services médicaux

- Exploitation et entretien de quatre centres de consultations de niveau I dans quatre emplacements
- Mise en place de moyens avancés de traitement médical, y compris les stocks de produits sanguins
- Mise en place d'un centre médical de niveau II à Port-au-Prince
- Arrangements relatifs à l'évacuation médicale par voie aérienne et installations médicales de niveau III/IV à Saint-Domingue (République dominicaine)
- Administration de soins préventifs contre le paludisme au personnel de la Mission
- Moyens de conseil et de dépistage volontaire et confidentiel du VIH pour tout le personnel
- Programme de sensibilisation au VIH à l'intention de tout le personnel, notamment par la diffusion de l'information entre collègues

Facteurs externes

- Les fournitures, le matériel et les services sont livrés conformément aux cahiers des charges; l'accord sur le statut des forces est respecté; du personnel national qualifié est disponible.

II. Ressources nécessaires

A. Ressources financières

1. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Catégorie de dépenses | Du 1 ^{er} mai au 30 juin 2004 | Du 1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 | Total |
|--|---|--|------------------|
| | Montant alloué | Dépenses prévues | |
| Militaires et personnel de police | | | |
| Observateurs militaires | | | |
| Contingents | 10 827,1 | 148 850,2 | 159 677,3 |
| Police civile | 1 411,2 | 26 136,7 | 27 547,9 |
| Unités de police constituées | 365,4 | 16 811,3 | 17 176,7 |
| Total partiel | 12 603,7 | 191 798,2 | 204 401,9 |
| Personnel civil | | | |
| Personnel recruté sur le plan international ^d | 3 473,7 | 50 030,0 | 53 503,7 |
| Personnel recruté sur le plan national ^b | 216,8 | 4 631,3 | 4 848,1 |
| Volontaires des Nations Unies ^c | 76,7 | 4 448,9 | 4 525,6 |
| Total partiel | 3 767,2 | 59 110,2 | 62 877,4 |
| Dépenses opérationnelles | | | |
| Personnel temporaire (autre que pour les réunions) | – | 240,0 | 240,0 |
| Personnel fourni par des gouvernements | – | – | – |
| Observateurs électoraux civils | – | – | – |
| Consultants | – | 150,0 | 150,0 |
| Voyages | 251,1 | 1 001,8 | 1 252,9 |
| Installations et infrastructures | 9 980,2 | 54 076,4 | 64 056,6 |
| Transports terrestres | 7 407,3 | 17 435,5 | 24 842,8 |
| Transports aériens | 729,5 | 20 112,5 | 20 842,0 |
| Transports maritimes ou fluviaux | – | 395,1 | 395,1 |
| Transmissions | 6 653,5 | 17 850,2 | 24 503,7 |
| Informatique | 3 725,4 | 7 969,7 | 11 695,1 |
| Services médicaux | 638,1 | 4 506,8 | 5 144,9 |
| Matériel spécial | 176,4 | 2 224,1 | 2 400,5 |
| Fournitures, services et matériel divers | 3 297,4 | 1 206,3 | 4 503,7 |
| Projets à effet rapide | 30,0 | 970,0 | 1 000,0 |
| Total partiel | 32 888,9 | 128 138,4 | 161 027,3 |
| Total brut | 49 259,8 | 379 046,8 | 428 306,6 |

| Catégorie de dépenses | Du 1 ^{er} mai au 30 juin 2004 | Du 1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 | Total |
|---|---|--|------------------|
| | Montant alloué | Dépenses prévues | |
| Recettes provenant des contributions du personnel | 387,0 | 6 256,7 | 6 643,7 |
| Total net | 48 872,8 | 372 790,1 | 421 662,9 |
| Contributions volontaires en nature (budgétisées) | – | – | – |
| Total | 49 259,8 | 379 046,8 | 428 306,6 |

^a Les prévisions pour 2004/05 tiennent compte d'un abattement de 35 % au titre des délais de recrutement.

^b Les prévisions pour 2004/05 tiennent compte d'un abattement de 45 % au titre des délais de recrutement.

^c Les prévisions pour 2004/05 tiennent compte d'un abattement de 30 % au titre du déploiement différé.

2. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

7. Sur la base des taux standard, les sommes qu'il faudra rembourser au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome pour l'exercice allant du 1^{er} mai 2004 au 30 juin 2005 s'élèvent à 55 923 300 dollars se répartissant comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Catégorie de dépenses | Montant estimatif | | Total |
|--|--|--|-----------------|
| | Montant alloué du 1 ^{er} mai au 30 juin 2004 | Du 1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 | |
| Matériel majeur | 294,3 | 30 808,5 | 31 102,8 |
| Soutien logistique autonome | | | |
| Restauration (cuisines) | 54,5 | 1 710,4 | 1 764,9 |
| Matériel de bureau | 47,0 | 1 475,5 | 1 522,5 |
| Électricité | 57,6 | 1 809,0 | 1 866,6 |
| Missions secondaires du génie | 33,0 | 1 035,8 | 1 068,8 |
| Identification | – | 6,3 | 6,3 |
| Blanchisserie et nettoyage | 45,6 | 1 432,1 | 1 477,7 |
| Matériel de campement | 46,8 | 1 467,9 | 1 514,7 |
| Fournitures pour la défense des périmètres | 18,8 | 24,5 | 43,3 |
| Magasin – divers | 89,3 | 2 803,1 | 2 892,4 |
| Hébergement | – | 1 816,0 | 1 816,0 |
| Transmissions | – | 5 328,3 | 5 328,3 |
| Services médicaux | – | 3 476,8 | 3 476,8 |

| Catégorie de dépenses | Montant estimatif | | Total |
|-----------------------|--|--|-----------------|
| | Montant alloué du 1 ^{er} mai au 30 juin 2004 | Du 1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 | |
| Observation | 63,5 | 1 978,7 | 2 042,2 |
| Total partiel | 456,1 | 24 364,4 | 24 820,5 |
| Total | 750,4 | 55 172,9 | 55 923,3 |

3. Contributions non budgétisées

8. La valeur estimative des contributions non budgétisées pour la période allant du 1^{er} mai 2004 au 30 juin 2005 s'établit comme suit :

| Catégorie | Valeur estimative (en milliers de dollars É.-U.) |
|---|---|
| Accord sur le statut des forces ^a | 1 668,0 |
| Contributions volontaires en nature (non budgétisées) | – |
| Total | 1 668,0 |

^a Valeur locative estimative des terrains et locaux fournis par le Gouvernement.

B. Ressources humaines

1. Militaires et personnel de police^a

| | Effectif autorisé |
|------------------------------|-------------------|
| Contingents | 6 700 |
| Police civile | 872 |
| Unités de police constituées | 750 |

^a Effectif autorisé le plus élevé.

2. Personnel civil

Effectif proposé

| | SGA/SSG | D-2/D-1 | P-5/P-4 | P-3 /P-1 | Service mobile | Services généraux | Service de sécurité | Total personnel recruté sur le plan international | Personnel recruté sur le plan national ^a | Volontaires des Nations Unies | Total |
|--|----------|----------|-----------|------------|-------------------|----------------------|---------------------------|---|--|-------------------------------------|--------------|
| Direction exécutive et administration | 1 | 5 | 18 | 8 | 3 | 7 | – | 42 | 35 | 6 | 83 |
| Bureaux organiques | 2 | 5 | 59 | 54 | 57 | 13 | – | 190 | 238 | 53 | 481 |
| Division de l'administration | – | 1 | 22 | 55 | 160 | 12 | – | 250 | 276 | 94 | 620 |
| Total | 9 | 1 | 99 | 117 | 220 | 32 | – | 482 | 549 | 153 | 1 184 |

^a Inclut les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

9. L'organigramme de la Mission figure dans l'annexe au présent rapport et est analysé aux paragraphes 10 à 61 plus bas.

a) Direction exécutive et administration

10. La direction et l'administration générales de la Mission seront assurées par le Cabinet du Représentant spécial du Secrétaire général.

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

| | <i>SGA/ SSG</i> | <i>D-2/ D-1</i> | <i>P-5/ P-4</i> | <i>P-3/ P-1</i> | <i>Service mobile</i> | <i>Services généraux</i> | <i>Service de sécurité</i> | Total, personnel recruté sur le plan international | <i>Personnel recruté sur le plan national</i> | <i>Volontaires des Nations Unies</i> | Total |
|--------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------------|------------------------------|--------------------------------|---|---|--|--------------|
| Effectif proposé | | | | | | | | | | | |
| Quartier général de la Mission | 1 | 1 | 4 | – | – | 3 | – | 9 | 6 | – | 15 |
| Bureaux régionaux | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Total | 1 | 1 | 4 | – | – | 3 | – | 9 | 6 | – | 15 |

11. Le Représentant spécial du Secrétaire général, qui a rang de secrétaire général adjoint, aidera le Secrétaire général à exécuter le mandat de la Mission et est chargé de la gestion générale de celle-ci et de la coordination de toutes les activités du système des Nations Unies en Haïti. Il est épaulé par le Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général et le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, ayant tous deux rang de sous-secrétaire général, et par un commandant de la Force, à la classe D-2. Il supervise directement le Bureau de l'Auditeur résident, la Division des affaires politiques et de la planification, la Section des affaires juridiques et la Section de la communication et de l'information. Le Représentant spécial préside également le « Groupe de direction » en Haïti, composé du Représentant spécial adjoint principal, le Représentant spécial adjoint, du commandant de la Force, des représentants de l'Organisation des États américains, de la Communauté des Caraïbes, d'autres organisations régionales et sous-régionales et des institutions financières internationales et d'autres protagonistes importants.

12. Le Cabinet du Représentant spécial est supervisé par un directeur (D-1), qui est épaulé par un assistant spécial (P-4) et un spécialiste des affaires politiques (P-4). Le Cabinet comprend également un assistant spécial du Représentant spécial (P-5), un responsable du protocole (P-4), un assistant personnel [services généraux (1^{re} classe)], trois assistants administratifs (2 agents des services généraux (autres classes) et 1 membre du personnel recruté au plan national), un secrétaire (recruté au plan national), deux chauffeurs (recrutés au plan national) et deux traducteurs/interprètes (administrateurs recrutés au plan national) qui traduisent et interprètent en français, anglais et créole.

Bureau de l'Auditeur résident

| | <i>SGA/ SSG</i> | <i>D-2/ D-1</i> | <i>P-5/ P-4</i> | <i>P-3/ P-1</i> | <i>Service mobile</i> | <i>Services généraux</i> | <i>Service de sécurité</i> | Total, personnel recruté sur le plan international | <i>Personnel recruté sur le plan national</i> | <i>Volontaires des Nations Unies</i> | Total |
|--------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------------|------------------------------|--------------------------------|---|---|--|--------------|
| Effectif proposé | | | | | | | | | | | |
| Quartier général de la Mission | - | - | 2 | - | - | 1 | - | 3 | 1 | - | 4 |
| Bureaux régionaux | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Total | - | - | 2 | - | - | 1 | - | 3 | 1 | - | 4 |

13. Le Bureau de l'Auditeur résident comprendrait un auditeur principal résident (P-5), un auditeur résident (P-4), et deux assistants d'audit (1 agent des services généraux (autres classes) et 1 agent recruté au plan national) et exercerait toutes les fonctions relevant du Bureau des services de contrôle interne qui concernent le mandat de la Mission. Ces postes ne figurent dans le tableau d'effectifs de la Mission que pour le présent exercice. Par la suite, ils seront transférés au compte d'appui des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2005/06.

Section des affaires juridiques

| | <i>SGA/ SSG</i> | <i>D-2/ D-1</i> | <i>P-5/ P-4</i> | <i>P-3/ P-1</i> | <i>Service mobile</i> | <i>Services généraux</i> | <i>Service de sécurité</i> | Total, personnel recruté sur le plan international | <i>Personnel recruté sur le plan national</i> | <i>Volontaires des Nations Unies</i> | Total |
|--------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------------|------------------------------|--------------------------------|---|---|--|--------------|
| Effectif proposé | | | | | | | | | | | |
| Quartier général de la Mission | - | 1 | 3 | - | 1 | - | - | 5 | 3 | - | 8 |
| Bureaux régionaux | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Total | - | 1 | 3 | - | 1 | - | - | 5 | 3 | - | 8 |

14. Les activités de la Section des affaires juridiques contribueraient aux réalisations escomptées et aux produits d'appui de chacune des cinq composantes de la Mission. Elle serait dirigée par un conseiller juridique principal (D-1), épaulé par un juriste hors classe (P-5), quatre juristes (2 P-4 et 2 administrateurs recrutés au plan national), un assistant juridique (Service mobile) et un assistant administratif (recruté au plan national).

15. La Section fournirait au Représentant spécial des conseils et avis juridiques sur toutes les questions relatives à la mise en œuvre du mandat de la Mission, notamment les privilèges et immunités, l'administration de la justice, les questions constitutionnelles et électorales, ainsi que le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion, la police, l'état de droit et les droits de l'homme; il assurerait la liaison en matière juridique avec les autorités gouvernementales, et établirait des études et des avis juridiques sur les questions de droit international ainsi que les questions administratives, contractuelles et de personnel touchant les activités opérationnelles de la Mission.

Division des affaires politiques et de la planification

| | <i>SGA/ SSG</i> | <i>D-2/ D-1</i> | <i>P-5/ P-4</i> | <i>P-3/ P-1</i> | <i>Service mobile</i> | <i>Services généraux</i> | <i>Service de sécurité</i> | Total, personnel recruté sur le plan international | <i>Personnel recruté sur le plan national</i> | <i>Volontaires des Nations Unies</i> | Total |
|--------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------------|------------------------------|--------------------------------|---|---|--|--------------|
| Effectif proposé | | | | | | | | | | | |
| Quartier général de la Mission | – | 1 | 6 | 3 | 1 | 1 | – | 12 | 4 | – | 16 |
| Bureaux régionaux | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Total | – | 1 | 6 | 3 | 1 | 1 | – | 12 | 4 | – | 16 |

16. Les activités de la Division des affaires politiques et de la planification contribueraient aux réalisations escomptées et aux produits d'appui de chacune des cinq composantes de la Mission. La Division serait dirigée par un directeur des affaires politiques (D-2), qui ferait office de conseiller politique du Représentant spécial. Le Directeur de la Division serait épaulé par deux spécialistes des affaires politiques (hors classe) (P-5), sept spécialistes des affaires politiques (4 P-4 et 3 P-3), quatre assistants administratifs (1 agent du Service mobile, 1 agent des services généraux (autres classes) et 2 agents recrutés au plan national) et deux interprètes/traducteurs (administrateurs recrutés au plan national). Les deux spécialistes des affaires politiques (hors classe) seraient chargés, respectivement, des affaires politiques en général et de la planification.

17. La Division fournirait au Représentant spécial ainsi qu'à la Mission dans son ensemble des conseils sur toutes les questions politiques touchant la mise en œuvre du mandat. Elle appuierait plus particulièrement le processus politique, y compris les bons offices, faciliterait l'instauration d'un dialogue national ouvert à tous en vue de réaliser un consensus viable sur un plan efficace de relèvement national et de consolidation de la démocratie, et aiderait les autorités haïtiennes à étendre l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire. La Division surveillerait et analyserait l'évolution de la situation politique, civile, sociale, économique et autre en Haïti, ainsi que dans la sous-région et la région, et établirait des rapports à ce sujet. Elle aiderait également le Représentant spécial et d'autres cadres supérieurs de la Mission pour les contacts qu'ils doivent entretenir et se tiendrait régulièrement en contact avec les autorités haïtiennes, les groupes politiques et les organisations de la société civile en vue, notamment, de favoriser le dialogue, la compréhension, la participation et la coopération entre toutes ces parties. La Division donnerait aussi des conseils politiques et veillerait à ce que la stratégie politique adoptée soit appliquée de manière cohérente dans l'ensemble de la Mission.

18. La Division veillerait à ce qu'une coopération et des liens étroits s'instaurent avec les protagonistes concernés, notamment le corps diplomatique et l'ensemble du système des Nations Unies. À cet égard, la Division apporterait un appui au Représentant spécial dans son rôle de président du « Groupe de direction » et, dans ce cadre, assurerait une liaison régulière avec les organisations régionales et sous-régionales, en particulier l'Organisation des États américains et la Communauté des Caraïbes. La Division établirait des comptes rendus des réunions et manifestations politiques importantes et serait également chargée d'établir les rapports que la Mission doit adresser au Siècle de l'ONU.

19. La Division aiderait le Rapporteur spécial dans ses tâches de planification de la Mission, notamment l'élaboration et la mise à jour du plan d'exécution du mandat, et veillerait à ce que les enseignements tirés de l'expérience et les pratiques optimales soient pris en compte tout au long du déroulement de la Mission. Elle coordonnerait l'élaboration des plans sectoriels d'exécution du mandat et assurerait le suivi de cette exécution à l'échelle de toute la Mission.

Section de la communication et de l'information

| | <i>SGA/ SSG</i> | <i>D-2/ D-1</i> | <i>P-5/ P-4</i> | <i>P-3/ P-1</i> | <i>Service mobile</i> | <i>Services généraux</i> | <i>Service de sécurité</i> | Total, personnel recruté sur le plan international | <i>Personnel recruté sur le plan national</i> | <i>Volontaires des Nations Unies</i> | Total |
|--------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------------|------------------------------|--------------------------------|---|---|--|--------------|
| Effectif proposé | | | | | | | | | | | |
| Quartier général de la Mission | – | 1 | 3 | 2 | 1 | 1 | – | 8 | 16 | – | 24 |
| Bureaux régionaux | – | – | – | 3 | – | – | – | 3 | 3 | 6 | 12 |
| Total | – | 1 | 3 | 5 | 1 | 1 | – | 11 | 19 | 6 | 36 |

20. La Section de la communication et de l'information contribuerait aux réalisations escomptées et aux produits d'appui de chacune des cinq composantes de la Mission. Elle serait dirigée par un chef de l'information (D-1), qui serait épaulé par un administrateur assistant [services généraux (autres classes)] et un commis d'administration (recruté au plan national). La Section serait chargée de produire et de diffuser l'information écrite, audiovisuelle, photographique et électronique sur le mandat de la Mission et le soutien qu'elle apporte au processus politique, au programme de désarmement, démobilisation et réinsertion, à la protection des droits de l'homme et pour d'autres domaines thématiques essentiels; d'établir et de maintenir des contacts avec les médias nationaux et internationaux; d'exécuter des programmes de promotion et de sensibilisation auprès des communautés dans les domaines thématiques essentiels; et de produire des programmes de radio et de télévision en anglais, en français et en créole qui seraient diffusés par les médias locaux dans toutes les régions du pays. La Section organiserait également des réunions d'information à intervalles réguliers, établirait des communiqués de presse et des publications périodiques, notamment en créole, produirait et distribuerait des brochures et des tracts et apporterait soutien et conseils aux bureaux organiques de la Mission dans leurs activités d'information.

21. La Section serait composée d'un Groupe des relations avec les médias, d'un Groupe audiovisuel, d'un Groupe des publications et d'un Groupe de la promotion et de la sensibilisation auprès du public, et elle aurait du personnel dans neuf bureaux régionaux.

22. Le Groupe des relations avec les médias serait composé comme suit : un porte-parole (P-5), deux chargés de l'information (1 P-2 et 1 administrateur recruté au plan national), un spécialiste du suivi des médias (administrateur recruté au plan national), un assistant de presse (recruté au plan national) et un assistant chargé du suivi des médias (recruté au plan national). Il organiserait des réunions d'information, publierait des communiqués et des déclarations à la presse, gérerait les relations du Représentant spécial avec les médias, s'occuperait des médias

locaux et internationaux, assurerait le suivi des médias et ferait la liaison avec le Bureau du porte-parole du Secrétaire général au Siège.

23. Le Groupe audiovisuel serait dirigé par un producteur exécutif (P-4), épaulé par un producteur radio (administrateur recruté au plan national), un producteur vidéo (administrateur recruté au plan national) et deux assistants de production (recrutés au plan national). Le Groupe produirait des annonces à la population, des nouvelles, des articles et des documentaires de promotion du mandat et des activités de la Mission qui seraient diffusés par les médias locaux et serviraient également aux plans régional et international, ainsi que des éléments de documents et programmes audio et vidéo pour les besoins internes de la Mission, tels que la formation du personnel et la sensibilisation des communautés aux domaines thématiques de base.

24. Le Groupe des publications serait composé d'un photographe (Service mobile), un chargé d'information (administrateur recruté au plan national), un assistant graphiste (recruté au plan national), un assistant de production (recruté au plan national) et un webmestre (recruté au plan national). En coordination avec le Groupe audiovisuel, le Groupe des publications produirait des bulletins, un magazine de la Mission, des affiches, des tracts, des brochures et autres documents imprimés à l'intention du grand public, pour lui faire connaître le mandat de la Mission, mais aussi du personnel de la Mission et pour une diffusion internationale. Le Groupe aiderait en outre les composantes organiques de la Mission à communiquer des messages concernant les domaines thématiques essentiels et assurerait la couverture photographique des activités de la Mission.

25. Le Groupe de la promotion et de la sensibilisation serait dirigé par un chargé de l'information (P-4), épaulé par un chargé de l'information (P-3) et trois assistants à l'information (recrutés au plan national). En étroite coordination avec les chargés de l'information régionaux, le Groupe élaborerait et mènerait à bien des programmes de sensibilisation et de promotion sur les domaines thématiques de base de la Mission, concevrait des moyens de communication directe avec toutes les couches de la société haïtienne, notamment par des représentations théâtrales, des visites de groupes et des réunions communautaires, et diffuserait des messages clés sur les questions prioritaires.

26. Six chargés de l'information (3 P-3 et 3 administrateurs recrutés au plan national), ainsi que six spécialistes de l'information (VNU) seraient déployés dans les bureaux régionaux intégrés pour mener à bien des programmes de sensibilisation et de promotion sur le terrain, auprès des communautés, et diffuser les documents d'information produits par la Mission. Ces agents régionaux entretiendraient des liens avec les médias locaux, assureraient le suivi de ces médias et faciliteraient les visites de représentants de médias nationaux et internationaux dans les différentes régions.

Bureau du commandant de la Force

| | <i>SGA/ SSG</i> | <i>D-2/ D-1</i> | <i>P-5/ P-4</i> | <i>P-3/ P-1</i> | <i>Service mobile</i> | <i>Services généraux</i> | <i>Service de sécurité</i> | Total, personnel recruté sur le plan international | <i>Personnel recruté sur le plan national</i> | <i>Volontaires des Nations Unies</i> | Total |
|--------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------------|------------------------------|--------------------------------|---|---|--|--------------|
| Effectif proposé | | | | | | | | | | | |
| Quartier général de la Mission | – | 1 | – | – | – | 1 | – | 2 | 2 | – | 4 |
| Bureaux régionaux | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Total | – | 1 | – | – | – | 1 | – | 2 | 2 | – | 4 |

27. Le Bureau du commandant de la Force contribuerait aux réalisations escomptées 1.1, 1.2, 1.3 et 4.1 et aux produits d'appui correspondants des composantes 1 et 4. Il serait dirigé par un commandant de la Force, à la classe D-2, qui établirait et superviserait la mise en œuvre du concept des opérations, du plan de déploiement et des activités de la composante militaire de la Mission, et mènerait des activités aidant à l'exécution du mandat de celle-ci. Le commandant de la Force serait épaulé par deux secrétaires (1 agent des services généraux (autres classes) et 1 agent recruté au plan national) et un traducteur/interprète (recruté au plan national).

b) Bureaux organiques

28. Les ressources nécessaires en ce qui concerne l'effectif proposé pour les bureaux organiques contribueraient aux produits correspondant aux réalisations escomptées des composantes 1 à 4 du présent rapport.

Bureau du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général

| | <i>SGA/ SSG</i> | <i>D-2/ D-1</i> | <i>P-5/ P-4</i> | <i>P-3/ P-1</i> | <i>Service mobile</i> | <i>Services généraux</i> | <i>Service de sécurité</i> | Total, personnel recruté sur le plan international | <i>Personnel recruté sur le plan national</i> | <i>Volontaires des Nations Unies</i> | Total |
|--------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------------|------------------------------|--------------------------------|---|---|--|--------------|
| Effectif proposé | | | | | | | | | | | |
| Quartier général de la Mission | 1 | – | 2 | – | – | 2 | – | 5 | 2 | – | 7 |
| Bureaux régionaux | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Total | 1 | – | 2 | – | – | 2 | – | 5 | 2 | – | 7 |

29. Les produits du Bureau du Représentant spécial adjoint principal apparaissent dans les composantes 1, 2 et 3 des cadres axés sur les résultats. Ayant rang de sous-secrétaire général, le Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général donnerait au Représentant spécial des conseils décisionnels et stratégiques sur l'exécution du mandat de la Mission dans les domaines qu'il supervise; mènerait des pourparlers de haut niveau avec les responsables du Gouvernement de transition, les chefs des partis politiques et les représentants de la société civile; et prendrait la tête de la Mission et la présidence du « Groupe de direction » en l'absence du Représentant spécial. Le Représentant spécial adjoint principal superviserait les activités du Bureau du chef de la police ainsi que celles des sections des affaires

civiles, des droits de l'homme, de l'assistance électorale, de la justice et de la sécurité et de la Division de l'administration.

30. Le Bureau du Représentant spécial adjoint principal aurait l'effectif suivant : un assistant spécial (P-4), un spécialiste des programmes chargé des pratiques optimales (P-4), un assistant personnel [services généraux (autres classes)] et trois assistants administratifs (1 agent des services généraux (autres classes) et 2 agents recrutés au plan national).

Bureau du chef de la police

| | <i>SGA/ SSG</i> | <i>D-2/ D-1</i> | <i>P-5/ P-4</i> | <i>P-3/ P-1</i> | <i>Service mobile</i> | <i>Services généraux</i> | <i>Service de sécurité</i> | Total, personnel recruté sur le plan international | <i>Personnel recruté sur le plan national</i> | <i>Volontaires des Nations Unies</i> | Total |
|--------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------------|------------------------------|------------------------------------|---|---|--|--------------|
| Effectif proposé | | | | | | | | | | | |
| Quartier général de la Mission | - | 1 | 5 | - | 1 | 1 | - | 8 | 3 | - | 11 |
| Bureaux régionaux | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Total | - | 1 | 5 | - | 1 | 1 | - | 8 | 3 | - | 11 |

31. Le Bureau du chef de la police contribuerait aux réalisations escomptées 1.2, 1.3, 2.2 et 3.1 et aux produits d'appui correspondants des composantes 1, 2 et 3 des cadres axés sur les résultats. Il serait dirigé par un chef de la police civile (D-2), qui dirigerait la composante de police civile de la Mission et apporterait un soutien au Gouvernement de transition pour faire régner un climat sûr et stable, propice au bon déroulement du processus constitutionnel et politique. Il aiderait le Gouvernement de transition à surveiller, réorganiser et réformer la police nationale haïtienne, en donnant des conseils sur cette réorganisation et sur la formation du personnel : sélection et certification des agents, relations entre hommes et femmes, suivi et parrainage de policiers, etc. Le Bureau aiderait également au rétablissement et au maintien de l'état de droit et de la sécurité et de l'ordre publics en Haïti; soutiendrait la mise en œuvre d'un programme de maintien de l'ordre faisant appel aux communautés sur l'ensemble du territoire; fournirait à la police nationale haïtienne des services consultatifs et de formation sur les activités de lutte contre le trafic de drogues, en coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime; et soutiendrait d'autres composantes de la Mission pour les activités de désarmement, démobilisation et réinsertion. Le Bureau s'emploierait aussi à faire en sorte que le secteur de la justice pénale inspire confiance à la population, en donnant des conseils sur le respect des normes professionnelles et des droits de l'homme, en établissant des rapports sur les activités de ce secteur, et en protégeant la population civile en cas de menace imminente de violence physique, sans préjudice des attributions du Gouvernement de transition et des autorités de police.

32. Le Bureau comprendrait un chef des opérations (P-5), un conseiller en politiques et planification (P-4), un coordonnateur du Bureau (P-4), un conseiller en normes professionnelles (P-4), un conseiller en formation et perfectionnement de la police (P-4), ainsi que deux assistants d'administration [1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux (autre classe)], deux agents de bureau (recrutés au plan national) et un chauffeur (recruté au plan national).

Section des affaires civiles

| | <i>SGA/SSG</i> | <i>D-2/D-1</i> | <i>P-5/P-4</i> | <i>P-3/P-1</i> | <i>Service mobile</i> | <i>Services généraux</i> | <i>Service de sécurité</i> | Total, personnel recruté sur le plan inter- national | <i>Personnel recruté sur le plan national</i> | <i>Volontaires des Nations Unies</i> | Total général |
|--------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------------------|------------------------------|--------------------------------|---|---|--|--------------------------|
| Effectif proposé | | | | | | | | | | | |
| Quartier général de la Mission | – | 1 | 4 | 4 | 1 | 2 | – | 12 | 3 | 3 | 18 |
| Bureaux régionaux | – | – | 17 | 11 | 10 | – | – | 38 | 20 | 12 | 70 |
| Total | – | 1 | 21 | 15 | 11 | 2 | – | 50 | 23 | 15 | 88 |

33. La Section des affaires civiles contribuerait aux réalisations escomptées 1.3, 1.4, 2.1, 2.2, 2.3, 3.1 et 4.1 et soutiendrait les produits connexes des composantes 1 à 4. Dirigée par un chef de section (D-1), elle comprendrait, à Port-au-Prince, 1 adjoint au chef de section (P-5), 10 spécialistes des affaires civiles (3 P-4, 2 P-3, 2 P-2 et 3 Volontaires des Nations Unies), 1 interprète/traducteur (recruté sur le plan national), et 5 assistants administratifs (1 agent du Service mobile, 2 agents des Services généraux (autres classes) et 2 agents locaux).

34. Travaillant étroitement avec le Gouvernement de transition et les autres organismes des Nations Unies, la Section aiderait les autorités nationales à établir les conditions nécessaires à l'instauration d'une démocratie active à tous les niveaux, ainsi qu'à la mise en place et à la consolidation d'une autorité nationale légitime dans tout le pays; à renforcer les institutions de la société civile; à formuler des programmes visant à réinsérer et réconcilier tous les segments de la société, à appuyer la bonne gouvernance et à promouvoir le dialogue et la réconciliation à l'échelle nationale.

35. Un bureau régional intégré serait installé dans chacun des 10 départements du pays. Ces 10 bureaux régionaux identifieraient, dans les zones qui leur seraient dévolues et en consultation étroite avec les autorités nationales, des projets à effet rapide. Ils en coordonneraient l'exécution, maintiendraient des contacts avec les représentants des autorités au niveau de la région, du comté et au niveau local, ainsi qu'avec les représentants des organisations internationales, donneraient des conseils relatifs à la composante militaire, à la composante police civile, désarmement, démobilisation et réinsertion et droits de l'homme. Les bureaux régionaux contribueraient également à promouvoir le dialogue, la compréhension et la coopération entre les parties et seraient chargés de l'établissement de rapports et d'analyses au niveau local, assureraient les liaisons, effectueraient des interventions et prendraient des mesures de nature à rétablir la confiance.

36. Chacun des 10 bureaux intégrés serait dirigé par un spécialiste des affaires politiques (hors classe) (P-5), et comprendrait au total 30 spécialistes des affaires civiles (7 P-4, 6 P-3, 5 P-2 et 12 Volontaires des Nations Unies), 10 assistants des relations communautaires (recrutés sur le plan national) et 20 assistants administratifs (10 agents du Service mobile et 10 agents locaux).

Section des droits de l'homme

| | <i>SGA/SSG</i> | <i>D-2/D-1</i> | <i>P-5/P-4</i> | <i>P-3/P-1</i> | <i>Service mobile</i> | <i>Services généraux</i> | <i>Service de sécurité</i> | Total, personnel recruté sur le plan international | <i>Personnel recruté sur le plan national</i> | <i>Volontaires des Nations Unies</i> | Total général |
|--------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------------|--------------------------|----------------------------|---|---|--------------------------------------|----------------------|
| Effectif proposé | | | | | | | | | | | |
| Quartier général de la Mission | – | 1 | 2 | 2 | – | 1 | – | 6 | 4 | – | 10 |
| Bureaux régionaux | – | – | 3 | 10 | – | – | – | 13 | 20 | 5 | 38 |
| Total | – | 1 | 5 | 12 | – | 1 | – | 19 | 24 | 5 | 48 |

37. La Section des droits de l'homme contribuerait aux réalisations escomptées 1.3, 1.4, 2.2, 3.1 et 4.1 et aiderait à réaliser les produits connexes des composantes 1 à 4. Dirigée par 1 chef de section (D-1), elle serait chargée de coordonner et d'intégrer les différentes actions menées en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme en Haïti.

38. La Section serait chargée d'apporter un appui aux autorités haïtiennes en les aidant à élaborer une stratégie et un plan d'action nationaux dans le domaine des droits de l'homme, des programmes de formation et sensibilisation dans le domaine des droits de l'homme, et à établir des institutions nationales responsables de la protection et de la promotion des droits de l'homme.

39. Le chef de la Section des droits de l'homme serait assisté, à Port-au-Prince, par 1 chef adjoint de la Section des droits de l'homme (P-5), 3 spécialistes des droits de l'homme (1 P-4 et 2 administrateurs recrutés sur le plan national) dotés d'une expertise dans le domaine judiciaire, par une cellule d'analyse comprenant 3 spécialistes des droits de l'homme (1 P-3, 1 P-2, et 1 administrateur recruté sur le plan national), 1 assistant administratif [Services généraux (autres classes)], et 1 commis (recruté sur le plan national). Vingt-huit spécialistes des droits de l'homme (3 P-4, 5 P-3, 5 P-2, 10 administrateurs recrutés sur le plan national, 5 Volontaires des Nations Unies) et 10 commis (recrutés sur le plan national) seraient également déployés dans les 10 bureaux régionaux intégrés.

Section de l'assistance électorale

| | <i>SGA/SSG</i> | <i>D-2/D-1</i> | <i>P-5/P-4</i> | <i>P-3/P-1</i> | <i>Service mobile</i> | <i>Services généraux</i> | <i>Service de sécurité</i> | Total, personnel recruté sur le plan international | <i>Personnel recruté sur le plan national</i> | <i>Volontaires des Nations Unies</i> | Total général |
|--------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------------|--------------------------|----------------------------|---|---|--------------------------------------|----------------------|
| Effectif proposé | | | | | | | | | | | |
| Quartier général de la Mission | – | 1 | 3 | 3 | – | 1 | – | 8 | 2 | 2 | 12 |
| Bureaux régionaux | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 11 | 11 |
| Total | – | 1 | 3 | 3 | – | 1 | – | 8 | 2 | 13 | 23 |

40. La Section de l'assistance électorale contribuerait à la réalisation escomptée 2.3 et aiderait à réaliser les produits connexes de la composante 2. Dirigée par un chef des observateurs électoraux (D-1), elle serait chargée de conseiller et d'appuyer le Conseil électoral provisoire pour ce qui est de l'organisation des élections et du suivi de l'assistance technique internationale en matière électorale. Elle assurerait la présidence du mécanisme de coordination établi en collaboration avec l'Organisation des États américains et d'autres organisations internationales en vue de fournir de l'assistance technique dans ce domaine, et la liaison avec les donateurs et institutions internationales en matière électorale.

41. À Port-au-Prince, la Section comprendrait également 1 spécialiste des opérations électorales (P-4), 1 spécialiste de l'identification et de l'inscription des électeurs (P-4), 1 spécialiste de l'éducation civique et de la formation (P-4), 1 spécialiste des finances électorales (P-3), 1 spécialiste des affaires politiques et juridiques (P-3), 1 coordonnateur régional (P-3), 3 assistants administratifs (1 agent des services généraux (autres classes) et 2 agents nationaux) et 2 interprètes en créole (Volontaires des Nations Unies). Onze coordonnateurs de district (Volontaires des Nations Unies) seraient également déployés dans 11 districts du pays.

Section de la justice

| | <i>SGA/SSG</i> | <i>D-2/D-1</i> | <i>P-5/P-4</i> | <i>P-3/P-1</i> | <i>Service mobile</i> | <i>Services généraux</i> | <i>Service de sécurité</i> | Total, personnel recruté sur le plan international | <i>Personnel recruté sur le plan national</i> | <i>Volontaires des Nations Unies</i> | Total général |
|--------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------------|--------------------------|----------------------------|---|---|--------------------------------------|----------------------|
| Effectif proposé | | | | | | | | | | | |
| Quartier général de la Mission | – | 1 | 6 | 6 | – | 1 | – | 14 | 22 | 8 | 44 |
| Bureaux régionaux | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Total | – | 1 | 6 | 6 | – | 1 | – | 14 | 22 | 8 | 44 |

42. La Section de la justice contribuerait aux réalisations escomptées 1.3, 1.4, 2.3 et 3.1, et aiderait à réaliser les produits connexes des composantes 1, 2 et 3. Elle serait dirigée par un chef de la Section de la justice (D-1), appuyé par 1 assistant administratif [Services généraux (autres classes)] et 1 commis (agent recruté sur le plan national), et comprendrait 1 Groupe des affaires judiciaires et 1 Groupe consultatif de l'administration pénitentiaire.

43. Le Groupe des affaires judiciaires serait dirigé par un spécialiste principal des affaires judiciaires (P-5), assisté d'un fonctionnaire chargé des rapports (P-2), de 1 juriste (recruté sur le plan national) et de 1 assistant administratif (recruté sur le plan national). Un spécialiste principal des affaires judiciaires (P-5) serait responsable du programme de suivi du système judiciaire et serait assisté dans cette tâche par 1 fonctionnaire chargé des rapports (P-2), 6 rapporteurs judiciaires (Volontaires des Nations Unies), 6 juristes (recrutés sur le plan national) et 3 assistants administratifs (recrutés sur le plan national), 1 administrateur des affaires judiciaires (P-4) dirigerait le Sous-Groupe consultatif des affaires judiciaires, avec l'aide d'un conseiller en matière de poursuite (P-4), d'un conseiller en matière de lutte anticorruption (P-4), d'un conseiller en matière d'administration

des tribunaux (P-3), d'un spécialiste du droit pénal (P-3), d'un conseiller en droit coutumier (P-3), de 5 juristes (recrutés sur le plan national) et de 3 assistants administratifs (agents recrutés au niveau national).

44. Le Groupe des affaires judiciaires apporterait appui et conseils au Gouvernement de transition pour le renforcement de l'état de droit, notamment par une assistance au système judiciaire et juridique haïtien. Le Groupe conseillerait les homologues haïtiens, magistrats procureurs ou administrateurs de tribunaux, ainsi que des fonctionnaires du Ministère de la justice et contribuerait à la coordination des actions relatives à l'application du droit international. Il fournirait des conseils en matière de formation et, d'une façon générale, un appui à la composante de police de la Mission en matière de droit pénal national et de normes internationales, appuierait les initiatives de lutte contre la corruption, assurerait le suivi des procès au civil et au pénal, et formulerait publiquement des recommandations en vue de renforcer les capacités dans le domaine de l'administration judiciaire et de la protection des droits de l'homme.

45. Le chef du Groupe consultatif de l'administration pénitentiaire (P-4) serait assisté par 1 administrateur chargé de la formation et du développement (P-3), 2 administrateurs pénitentiaires (Volontaires des Nations Unies) et 2 assistants administratifs (recrutés sur le plan national).

46. Le Groupe consultatif de l'administration pénitentiaire apporterait son appui au Gouvernement de transition en matière de réforme et développement du Département de l'administration pénitentiaire, en le conseillant notamment sur le rétablissement du système pénitentiaire et en assurant à cet effet des services de tutorat et de formation. Le Groupe apporterait un appui au Département en matière de formation, et une assistance technique dans les domaines suivants : développement des systèmes et planification stratégique; politiques et procédures pénitentiaires; recrutement et vérification des informations; systèmes informatiques de gestion; gestion des grands problèmes de sécurité, y compris la gestion des prisonniers; conception et mise en place de services de santé et de processus d'inspection et d'audit interne; appui à l'élaboration et à l'application de programmes de formation, particulièrement à l'intention des responsables et des nouvelles recrues; contribution au renforcement d'une capacité nationale de formation; et enfin appui à l'élaboration de programmes à l'intention des prisonniers.

Section de la sécurité

| | <i>SGA/SSG</i> | <i>D-2/D-1</i> | <i>P-5/P-4</i> | <i>P-3/P-1</i> | <i>Service mobile</i> | <i>Services généraux</i> | <i>Service de sécurité</i> | Total, personnel recruté sur le plan inter-national | <i>Personnel recruté sur le plan national</i> | <i>Volontaires des Nations Unies</i> | Total général |
|--------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------------|--------------------------|----------------------------|--|---|--------------------------------------|----------------------|
| Effectif proposé | | | | | | | | | | | |
| Quartier général de la Mission | – | – | 2 | 4 | 35 | 1 | – | 42 | 38 | – | 80 |
| Bureaux régionaux | – | – | – | 10 | 10 | – | – | 20 | 100 | – | 120 |
| Total | – | – | 2 | 14 | 45 | 1 | – | 62 | 138 | – | 200 |

47. La Section de la sécurité serait dirigée par un chef de niveau P-5. À Port-au-Prince, elle comprendrait 80 personnes (1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 2 P-2, 35 agents du Service mobile, 1 agent des Services généraux (autres classes) et 38 agents recrutés sur le plan local).

48. La Section comprendrait 1 Groupe administratif, 1 Groupe des enquêtes spéciales, 1 Groupe des opérations de sécurité, 1 Groupe des renseignements et de la coordination, 1 Groupe des documents d'identité et de l'identification nationale et 1 Groupe de protection du personnel. Au total, 110 personnes seraient déployées dans les 10 bureaux régionaux intégrés (10 P-2, 10 agents du Service mobile et 100 agents recrutés sur le plan national).

**Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général
(Coordination de l'aide humanitaire et des activités de développement)**

| | <i>SGA/SSG</i> | <i>D-2/D-1</i> | <i>P-5/P-4</i> | <i>P-3/P-1</i> | <i>Service mobile</i> | <i>Services généraux</i> | <i>Service de sécurité</i> | Total, personnel recruté sur le plan inter-national | <i>Personnel recruté sur le plan national</i> | <i>Volontaires des Nations Unies</i> | Total général |
|--------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------------|--------------------------|----------------------------|--|---|--------------------------------------|----------------------|
| Effectif proposé | | | | | | | | | | | |
| Quartier général de la Mission | 1 | – | 4 | – | – | 2 | – | 7 | 3 | – | 10 |
| Bureaux régionaux | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Total | 1 | – | 4 | – | – | 2 | – | 7 | 3 | – | 10 |

49. Le Bureau du Représentant spécial adjoint contribuerait aux composantes 1 à 4. Le Représentant spécial adjoint, qui aurait rang de Sous-secrétaire général, serait chargé d'élaborer des mesures et stratégies afin d'appuyer le Gouvernement de transition et de faciliter ainsi la planification et la mise en œuvre de programmes d'aide humanitaire et de développement, la coordination de l'aide et la mobilisation des ressources, le désarmement, la démobilisation et la réinsertion, particulièrement en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations et projets adoptés lors de la réunion de la Conférence des donateurs dans le contexte du Cadre de coopération intérimaire. Le Représentant spécial adjoint assumerait également les fonctions de coordonnateur résident et veillerait à ce que les programmes et activités des fonds, programmes et organismes des Nations Unies à Haïti contribuent à la réalisation des objectifs de la Mission. Il superviserait les travaux de la Section de la coordination de l'aide humanitaire et des activités de développement, de la Section de la démobilisation, du désarmement et de la réinsertion, ainsi que les groupes de la protection des enfants, des questions de parité des sexes et du VIH/sida.

50. Le Bureau rapproché du Représentant spécial adjoint comprendrait également 1 fonctionnaire principal (opérations) (P-5), 1 administrateur principal chargé des affaires humanitaires (P-5), 1 assistant spécial (P-4), 1 administrateur chargé de la coordination civile et militaire (P-4), 4 assistants administratifs (2 agents des Services généraux (autres classes) et 2 agents recrutés sur le plan national), et 1 interprète/traducteur (recruté sur le plan national).

Section de la coordination de l'aide humanitaire et des activités de développement

| | <i>SGA/SSG</i> | <i>D-2/D-1</i> | <i>P-5/P-4</i> | <i>P-3/P-1</i> | <i>Service mobile</i> | <i>Services généraux</i> | <i>Service de sécurité</i> | Total, personnel recruté sur le plan inter- national | <i>Personnel recruté sur le plan national</i> | <i>Volontaires des Nations Unies</i> | Total général |
|--------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------------------|------------------------------|--------------------------------|---|---|--|--------------------------|
| Effectif proposé | | | | | | | | | | | |
| Quartier général de la Mission | – | – | 2 | 1 | – | 1 | – | 4 | – | – | 4 |
| Bureaux régionaux | – | – | 4 | – | – | – | – | 4 | 3 | 1 | 8 |
| Total | – | – | 6 | 1 | – | 1 | – | 8 | 3 | 1 | 12 |

51. La Section de la coordination de l'aide humanitaire et des activités de développement contribuerait à la réalisation escomptée 4.1 et soutiendrait les produits connexes de la composante 4. La Section serait dirigée par un administrateur principal chargé des affaires humanitaires et du développement (P-5), qui serait assisté, à Port-au-Prince, par 2 administrateurs des affaires humanitaires et du développement (1 P-4 et 1 P-3) et 1 assistant administratif [Services généraux (autres classes)]. Au total, la Section déploierait, dans 4 des bureaux régionaux intégrés, 5 administrateurs des affaires humanitaires et du développement (4 P-4 et 1 Volontaire des Nations Unies) et 3 assistants administratifs (recrutés sur le plan national).

52. La Section assurerait la coordination nécessaire avec les institutions nationales et locales, et les organismes, fonds et programmes du système des Nations Unies, les donateurs et organisations non gouvernementales, et contribuerait à accroître l'efficacité de l'aide humanitaire et de l'aide au développement tout en renforçant les institutions et les capacités nationales et locales. La Section serait également responsable de la coordination de l'aide apportée par les donateurs pour ce qui est de l'exécution de l'ensemble du mandat de la Mission et de la coordination de l'appui des donateurs aux programmes et activités mis en œuvre dans le Cadre de coopération intégrée, compte tenu des priorités établies lors de la Conférence des donateurs de juillet 2004.

Section du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion

| | <i>SGA/SSG</i> | <i>D-2/D-1</i> | <i>P-5/P-4</i> | <i>P-3/P-1</i> | <i>Service mobile</i> | <i>Services généraux</i> | <i>Service de sécurité</i> | Total, personnel recruté sur le plan inter- national | <i>Personnel recruté sur le plan national</i> | <i>Volontaires des Nations Unies</i> | Total général |
|--------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------------------|------------------------------|--------------------------------|---|---|--|--------------------------|
| Effectif proposé | | | | | | | | | | | |
| Quartier général de la Mission | – | – | 2 | 2 | – | 1 | – | 5 | 3 | 2 | 10 |
| Bureaux régionaux | – | – | – | – | – | – | – | – | 7 | 7 | 14 |
| Total | – | – | 2 | 2 | – | 1 | – | 5 | 10 | 9 | 24 |

53. La Section du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion contribuerait à la réalisation escomptée 1.2 et soutiendrait les produits connexes de la composante 1. À Port-au-Prince, le chef de la Section (P-5) serait assisté par 1 spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion (P-4), 2 spécialistes du désarmement (1 P-3 et 1 spécialiste recruté au niveau national), 2 spécialistes de la réinsertion (1 P-3 et 1 spécialiste recruté au niveau national), 2 spécialistes du suivi et de l'évaluation (Volontaires des Nations Unies) et 2 assistants administratifs (1 agent des Services généraux (autres classes) et 1 agent recruté sur le plan national). La Section déploierait également un total de 14 spécialistes du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion (7 Volontaires des Nations Unies et 7 spécialistes recrutés au niveau national) dans 7 des bureaux régionaux intégrés.

54. La Section, travaillant étroitement avec la composante militaire, les autorités nationales et les partenaires, serait responsable de la planification, de l'organisation et de la mise en œuvre de l'ensemble du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion de la Mission qui vise à désarmer, démobiliser et réinsérer plus de 25 000 personnes armées.

Groupe de la protection de l'enfance

| | <i>SGA/SSG</i> | <i>D-2/D-1</i> | <i>P-5/P-4</i> | <i>P-3/P-1</i> | <i>Service mobile</i> | <i>Services généraux</i> | <i>Service de sécurité</i> | Total, personnel recruté sur le plan international | <i>Personnel recruté sur le plan national</i> | <i>Volontaires des Nations Unies</i> | Total général |
|--------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------------|--------------------------|----------------------------|---|---|--------------------------------------|----------------------|
| Effectif proposé | | | | | | | | | | | |
| Quartier général de la Mission | - | - | 1 | - | - | - | - | 1 | 2 | - | 3 |
| Bureaux régionaux | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Total | - | - | 1 | - | - | - | - | 1 | 2 | - | 3 |

55. Le Groupe de la protection de l'enfance serait dirigé par un conseiller principal de la protection de l'enfant (P-4), assisté d'un spécialiste de la protection de l'enfant (recruté sur le plan national) et 1 assistant administratif (recruté au plan national).

56. Le Groupe travaillerait avec les composantes de la Mission, les autorités nationales et les autres parties prenantes internationales, régionales et nationales en vue d'assurer que les droits et la protection des enfants soient pris en compte dans l'établissement des priorités, l'élaboration des politiques et l'allocation des ressources et dispenserait une formation appropriée à tout le personnel civil et militaire de la Mission sur la protection et les droits des enfants.

Groupe de la parité des sexes

| | <i>SGA/SSG</i> | <i>D-2/D-1</i> | <i>P-5/P-4</i> | <i>P-3/P-1</i> | <i>Service mobile</i> | <i>Services généraux</i> | <i>Service de sécurité</i> | Total, personnel recruté sur le plan international | <i>Personnel recruté sur le plan national</i> | <i>Volontaires des Nations Unies</i> | Total général |
|--------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------------|--------------------------|----------------------------|---|---|--------------------------------------|----------------------|
| Effectif proposé | | | | | | | | | | | |
| Quartier général de la Mission | - | - | 1 | 1 | - | - | - | 2 | 4 | - | 6 |
| Bureaux régionaux | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Total | - | - | 1 | 1 | - | - | - | 2 | 4 | - | 6 |

57. Le Groupe de la parité des sexes serait dirigé par un Conseiller principal pour la parité des sexes (P-5), assisté de 4 spécialistes de la parité des sexes (1 P-3 et 3 spécialistes recrutés au niveau national) et 1 assistant administratif (recruté au niveau national).

58. Le Groupe serait chargé de promouvoir l'égalité des sexes et la pleine participation des femmes dans les structures de décision, à tous les niveaux : processus électoraux; programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion destinés aux groupes armés; restructuration de la Police nationale haïtienne; réforme et renforcement du système judiciaire; rétablissement du système pénitentiaire; aide humanitaire, et lutte contre les violations des droits de l'homme, en particulier contre la violence à l'égard des femmes et des filles, dans le but de mettre fin à l'impunité. Le Groupe fournirait également des conseils techniques aux dirigeants de la Mission sur la façon d'intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans tous les aspects des activités, programmes et politiques de la Mission, aiderait à former le personnel de la Mission dans ce domaine et faciliterait le suivi de la prise en compte de ces préoccupations dans les activités de la Mission.

Groupe du VIH/sida

| | <i>SGA/SSG</i> | <i>D-2/D-1</i> | <i>P-5/P-4</i> | <i>P-3/P-1</i> | <i>Service mobile</i> | <i>Services généraux</i> | <i>Service de sécurité</i> | Total, personnel recruté sur le plan international | <i>Personnel recruté sur le plan national</i> | <i>Volontaires des Nations Unies</i> | Total |
|--------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------------|--------------------------|----------------------------|---|---|--------------------------------------|--------------|
| Effectif proposé | | | | | | | | | | | |
| Quartier général de la Mission | - | - | 1 | - | - | - | - | 1 | 2 | 2 | 5 |
| Bureaux régionaux | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Total | - | - | 1 | - | - | - | - | 1 | 2 | 2 | 5 |

59. Le Groupe du VIH/sida serait dirigé par un conseiller pour la lutte contre le VIH/sida (P-4), qui serait secondé par trois administrateurs (2 Volontaires des Nations Unies et 1 administrateur recruté dans le pays) et un assistant administratif (agent recruté dans le pays).

60. Le Groupe serait chargé d'élaborer un programme de sensibilisation et de prévention à l'échelle de la Mission pour les membres des contingents, de la police et du personnel civil, d'assurer et de suivre sa mise en œuvre. Il fournirait une assistance technique aux autorités haïtiennes dans leur action nationale de lutte contre le sida, en collaboration avec d'autres organismes et des organisations non gouvernementales, élaborerait des programmes à l'intention des groupes vulnérables à l'échelon local, en particulier les femmes et les enfants, et intégrerait la prise en compte systématique du VIH/sida dans la planification pour les fonctions de la Mission.

c) Division de l'administration

| | <i>SGA/SSG</i> | <i>D-2/D-1</i> | <i>P-5/P-4</i> | <i>P-3/P-1</i> | <i>Service mobile</i> | <i>Services généraux</i> | <i>Service de sécurité</i> | Total, personnel recruté sur le plan international | <i>Personnel recruté sur le plan national</i> | <i>Volontaires des Nations Unies</i> | Total |
|------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------------|--------------------------|----------------------------|---|---|--------------------------------------|--------------|
| Effectif proposé | | | | | | | | | | | |
| Bureau du chef de l'administration | – | 1 | 3 | 5 | 17 | – | – | 26 | 16 | – | 42 |
| Services administratifs | – | – | 8 | 21 | 36 | 7 | – | 72 | 72 | 21 | 165 |
| Services d'appui intégrés | – | – | 11 | 29 | 107 | 5 | – | 152 | 188 | 73 | 413 |
| Total | – | 1 | 22 | 55 | 160 | 12 | – | 250 | 276 | 94 | 620 |

61. La Division de l'administration serait dirigée par le chef de l'administration (D-1) qui relèverait du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général. Elle serait chargée de fournir un appui administratif, logistique et technique à la composante militaire, à la composante police civile et à la composante organique de la MINUSTAH pour aider celle-ci à exécuter son mandat. Le personnel de la Division serait réparti entre le quartier général de la Mission, situé à Port-au-Prince, et trois bureaux administratifs régionaux, situés à Cap-Haïtien, aux Cayes et aux Gonaïves. La Division comprendrait le Bureau du chef de l'administration, les services administratifs et les services d'appui intégrés.

Bureau du chef de l'administration

| | <i>SGA/SSG</i> | <i>D-2/D-1</i> | <i>P-5/P-4</i> | <i>P-3/P-1</i> | <i>Service mobile</i> | <i>Services généraux</i> | <i>Service de sécurité</i> | Total, personnel recruté sur le plan international | <i>Personnel recruté sur le plan national</i> | <i>Volontaires des Nations Unies</i> | Total |
|--------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------------|--------------------------|----------------------------|---|---|--------------------------------------|--------------|
| Effectif proposé | | | | | | | | | | | |
| Quartier général de la Mission | – | 1 | 3 | 2 | 5 | – | – | 11 | 4 | – | 15 |
| Bureaux régionaux | – | – | – | 3 | 12 | – | – | 15 | 12 | – | 27 |
| Total | – | 1 | 3 | 5 | 17 | – | – | 26 | 16 | – | 42 |

62. Le Bureau du chef de l'administration comprendrait deux administrateurs – un fonctionnaire d'administration (hors classe) (P-5) chargé d'aider le chef dans ses fonctions, d'assurer la liaison avec la composante militaire, la composante police civile et la composante organique de la Mission, les représentants du Gouvernement, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales au sujet des questions opérationnelles, et d'assurer la coordination et la liaison avec les bureaux administratifs régionaux, ainsi qu'un fonctionnaire responsable des commissions d'enquêtes (P-3) – et du personnel d'appui, à savoir trois assistants administratifs (agents du Service mobile) et deux commis (recrutés dans le pays).

63. Le chef de l'administration superviserait directement les travaux du Groupe du budget, dont le chef occuperait un poste P-4 et qui compterait un fonctionnaire du budget (P-3) et deux assistants chargés du budget (agents recrutés dans le pays). Il superviserait également le Groupe de la sécurité aérienne, qui serait dirigé par un administrateur de la classe P-4, secondé par deux assistants (Service mobile). Six fonctionnaires d'administration (3 administrateurs P-3 et 3 agents du Service mobile), responsables de toutes les opérations administratives, logistiques et techniques au niveau des régions relèveraient également du chef de l'administration, par l'intermédiaire d'un fonctionnaire d'administration hors classe, dans les trois bureaux administratifs régionaux. Les bureaux régionaux seraient aidés dans leurs tâches par trois assistants administratifs (Service mobile), six assistants financiers (3 agents du Service mobile et 3 agents recrutés sur le plan national), six assistants de l'administration du personnel (3 agents du Service mobile et trois agents recrutés dans le pays) et 6 commis d'administration (recrutés dans le pays).

Services administratifs

| | <i>SGA/SSG</i> | <i>D-2/D-1</i> | <i>P-5/P-4</i> | <i>P-3/P-1</i> | <i>Service mobile</i> | <i>Services généraux</i> | <i>Service de sécurité</i> | Total, personnel recruté sur le plan international | <i>Personnel recruté sur le plan national</i> | <i>Volontaires des Nations Unies</i> | Total |
|--------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------------|--------------------------|----------------------------|---|---|--------------------------------------|--------------|
| Effectif proposé | | | | | | | | | | | |
| Quartier général de la Mission | – | – | 8 | 21 | 36 | 7 | – | 72 | 60 | 18 | 150 |
| Bureaux régionaux | – | – | – | – | – | – | – | – | 12 | 3 | 15 |
| Total | – | – | 8 | 21 | 36 | 7 | – | 72 | 72 | 21 | 165 |

64. Les services administratifs, dont le chef occuperait un poste P-5, seraient chargés d'assurer la planification, la coordination et la fourniture de services administratifs à l'appui de la composante organique, de la composante militaire et de la composante police civile de la Mission. Ces services comprendraient la Section des finances, la Section du personnel, la Section des achats, la Section des services médicaux et la Section des services généraux, ainsi que le Groupe de la formation, le Groupe des services de conseil et le Groupe d'appui des Volontaires des Nations Unies. Le chef des services administratifs serait directement aidé par deux assistants (agents du Service mobile) et deux commis (agents recrutés dans le pays).

65. Le chef des services administratifs superviserait directement les travaux du Groupe de la formation, dont le chef occuperait un poste P-4 et qui comprendrait cinq fonctionnaires chargés de la formation (1 administrateur P-3, 2 Volontaires des Nations Unies et 2 administrateurs recrutés dans le pays) et deux assistants linguistiques (agents recrutés dans le pays), ainsi que ceux du Groupe des services de conseil qui serait dirigé par un conseiller du personnel (P-4) et comprendrait un assistant administratif (agent du Service mobile) et un conseiller assistant (Volontaire des Nations Unies), et du Groupe d'appui des Volontaires des Nations Unies qui serait composé de trois assistants administratifs (Volontaires des Nations Unies).

66. La Section des finances, dont le chef occuperait un poste P-4, serait chargée d'établir et d'assurer des contrôles financiers, de tenir à jour et de gérer les comptes de la Mission, de régler les fournisseurs et les demandes de remboursement des frais de voyage, de gérer les états de paie du personnel recruté sur le plan national et de verser les indemnités journalières en missions, et d'administrer les comptes bancaires de la Mission. La gestion des fonds d'affectation spéciale et des projets à impact rapide fait aussi partie de ses attributions. Elle compterait également, à Port-au-Prince, 14 fonctionnaires internationaux (4 administrateurs P-3 et 10 agents du Service mobile), 1 Volontaire des Nations Unies et 11 agents recrutés dans le pays.

67. La Section du personnel serait dirigée par le chef du personnel civil (P-4), et ses attributions seraient les suivantes : exécution des politiques et procédures en matière de personnel, recrutement, administration et encadrement du personnel recruté sur le plan national, gestion des prestations accordées au personnel civil recruté sur le plan international et aux membres de la police, gestion des consultations avec le personnel et des procédures de règlement des conflits, examen des affaires disciplinaires et des plaintes faisant état de fautes, gestion des promotions, des indemnités de fonctions, des affectations/mutations et des postes. La Section emploierait également, à Port-au-Prince, 13 fonctionnaires internationaux (3 administrateurs P-3 et 10 agents du Service mobile), 2 Volontaires des Nations Unies et 8 agents recrutés dans le pays.

68. La Section des achats, dont le chef occuperait un poste P-4, serait chargée d'effectuer aux niveaux local et international les achats de biens et de services destinés à la Mission, de trouver des fournisseurs et d'en tenir un registre, d'effectuer des études de marché et de suivre l'exécution des marchés conclus. Elle emploierait également, à Port-au-Prince, 8 fonctionnaires internationaux (6 administrateurs P-3 et 2 agents du Service mobile), 3 Volontaires des Nations Unies et 6 agents recrutés dans le pays.

69. La Section des services médicaux serait dirigée par un médecin-chef (P-4) et serait chargée de coordonner et d'assurer des services médicaux intégrés, militaires et civils, d'organiser les soins médicaux et le traitement médical préventif de tout le personnel de la MINUSTAH, de coordonner les évacuations sanitaires primaires et secondaires dans la zone de la Mission et vers l'extérieur, de planifier les secours médicaux pour les cas d'urgence et d'inspecter les installations médicales appartenant aux contingents et exploitées par eux. La Section emploierait également 3 fonctionnaires internationaux (1 administrateur P-3 et 2 agents du Service mobile), 1 Volontaire des Nations Unies et 6 agents recrutés dans le pays, à Port-au-Prince, ainsi que 3 Volontaires des Nations Unies et 12 agents recrutés sur le plan national

dans les trois bureaux administratifs régionaux (1 et 4 pour chaque bureau, respectivement).

70. Dirigée par un administrateur de la classe P-4, la Section des services généraux, serait chargée d'assurer le contrôle du matériel et la tenue de l'inventaire des actifs de la Mission, la gestion du système de contrôle du matériel sur le terrain, le traitement des dossiers relatifs aux réclamations et au contrôle du matériel, l'organisation des voyages et l'obtention des visas, la gestion du courrier et de la valise diplomatique, l'impression et la reproduction des documents, l'enregistrement et les archivages électroniques, et la gestion des installations et des camps. Elle compterait également, à Port-au-Prince, 22 fonctionnaires internationaux [4 administrateurs P-3, 2 administrateurs P-2, 9 agents du Service mobile et 7 agents des services généraux (autres classes)], 5 Volontaires des Nations Unies et 23 agents recrutés dans le pays.

Services d'appui intégrés

| | <i>SGA/SSG</i> | <i>D-2/D-1</i> | <i>P-5/P-4</i> | <i>P-3/P-1</i> | <i>Service mobile</i> | <i>Services généraux</i> | <i>Service de sécurité</i> | Total, personnel recruté sur le plan international | <i>Personnel recruté sur le plan national</i> | <i>Volontaires des Nations Unies</i> | Total |
|--------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------------|--------------------------|----------------------------|---|---|--------------------------------------|--------------|
| Effectif proposé | | | | | | | | | | | |
| Quartier général de la Mission | – | – | 11 | 26 | 72 | 5 | – | 114 | 124 | 56 | 294 |
| Bureaux régionaux | – | – | – | 3 | 35 | – | – | 38 | 64 | 17 | 119 |
| Total | – | – | 11 | 29 | 107 | 5 | – | 152 | 188 | 73 | 413 |

71. Les services d'appui intégrés, dirigés par un administrateur de la classe P-5, seraient chargés de planifier, de coordonner et de mettre en œuvre le soutien technique et logistique à la composante organique, à la composante militaire et à la composante police civile de la Mission, ce qui englobe la planification du soutien logistique intégré aux éléments civilo-militaire, les services techniques et l'entretien des bâtiments, les opérations aériennes et les opérations de transport, les communications et les services informatiques, les approvisionnements et les mouvements de matériel, de marchandises et de fournitures dans l'ensemble de la zone de la Mission. Les services comprendraient un centre commun d'opérations logistiques et une Section de l'approvisionnement, une Section du génie, une Section des communications et des services informatiques, une Section du contrôle des mouvements, une Section des transports et une Section de l'aviation, ainsi qu'un Groupe du matériel appartenant aux contingents et un Groupe de la gestion des marchés.

72. Le Bureau du chef des services d'appui intégrés compteraient un chef adjoint (P-4), deux logisticiens (1 administrateur P-4 et 1 administrateur P-3), un assistant administratif (Service mobile), un assistant (budget) (Service mobile) et deux commis (recrutés dans le pays). Il comprendrait également le Groupe du matériel appartenant aux contingents, qui serait dirigé par un administrateur de la classe P-3 et compterait deux fonctionnaires chargés du matériel appartenant aux contingents

(agent du Service mobile) et trois assistants (1 agent des services généraux (autres classes) et 2 agents recrutés dans le pays).

73. Le Centre commun d'opérations logistiques, dont le chef occuperait un poste P-4, serait chargé, par l'intermédiaire de structures intégrées militaro-civiles, d'assurer un appui pour le déploiement, le redéploiement et l'entretien des contingents, et de fournir un soutien logistique aux opérations humanitaires. Le Centre emploierait également 5 fonctionnaires internationaux (1 P-4, 1 P-3 et 3 agents du Service mobile) et 6 agents recrutés dans le pays, à Port-au-Prince, et 6 fonctionnaires internationaux (3 administrateurs P-3 et 3 agents du Service mobile) (1 administrateur P-3 et 1 agent du Service mobile pour chaque bureau) et 3 agents recrutés sur le plan national (1 pour chaque bureau) dans les bureaux administratifs régionaux.

74. La section de l'approvisionnement serait dirigée par un administrateur de la classe P-4 et serait chargée d'appliquer le programme d'approvisionnement de la Mission en articles consommables et non consommables en assurant la gestion et le renouvellement des stocks de matériel spécialisé et des fournitures générales, l'approvisionnement en carburant et en rations, les services d'appui, et l'entreposage et la distribution des fournitures dans l'ensemble de la zone de la Mission. Elle comprendrait un Groupe de la gestion des marchés, qui serait dirigé par un administrateur P-3 et compterait trois administrateurs adjoints de première classe (1 P-2 et 2 agents du Service mobile) et un assistant (agent recruté dans le pays). Elle emploierait également, à Port-au-Prince, 25 fonctionnaires internationaux [7 administrateurs P-3, 16 agents du Service mobile et 2 agents des services généraux (autres classes)], 1 Volontaire des Nations Unies et 27 agents recrutés dans le pays.

75. Dirigée par un administrateur P-4, la Section du génie serait chargée de planifier les travaux de génie civil dans la zone de la Mission, d'exécuter les projets de construction et de rénovation de bâtiments et d'installations, de superviser l'exécution des travaux contractuels, d'assurer l'entretien des locaux de la Mission (locaux à usage de bureaux et locaux d'hébergement), d'administrer les stocks et les fournitures de la Section, d'assurer le fonctionnement des installations de purification et de mise en bouteille de l'eau et la détection des sources d'eau, et d'aménager des sites pour l'hébergement des contingents. Elle emploierait également 14 fonctionnaires internationaux [6 P-3, 1 P-2, 6 agents du Service mobile et 1 agent des services généraux (autres classes)], 13 Volontaires des Nations Unies et 16 agents recrutés sur le plan national, à Port-au-Prince, et 12 fonctionnaires internationaux (agents du Service mobile), 6 Volontaires des Nations Unies et 30 agents recrutés sur le plan national dans les bureaux administratifs régionaux (4, 2 et 10 pour chaque bureau, respectivement).

76. La Section des communications et des services informatiques, dont le chef occuperait un poste P-4, serait chargée de l'installation, de l'exploitation et de l'entretien de l'infrastructure et des systèmes de communication et d'information dans l'ensemble de la zone de la Mission. Elle emploierait également 17 fonctionnaires internationaux (2 administrateurs P-3 et 15 agents du Service mobile), 14 Volontaires des Nations Unies et 30 agents recrutés sur le plan national, à Port-au-Prince, et 12 fonctionnaires internationaux (agents du Service mobile), 6 Volontaires des Nations Unies et 21 agents recrutés sur le plan national dans les

trois bureaux administratifs régionaux (4, 2 et 7 pour chaque bureau, respectivement).

77. La Section du contrôle des mouvements serait dirigée par un administrateur de la classe P-4. Elle assurerait la coordination des mouvements de personnel et de matériel par voie aérienne, fluviale, maritime et terrestre, le déploiement, la relève et le rapatriement des militaires et des membres de la police, du matériel appartenant aux contingents, du matériel appartenant à l'Organisation des Nations Unies et des effets des membres personnels du personnel civil en provenance, à destination et à l'intérieur de la zone de la Mission, et le dédouanement, y compris pour les marchandises dangereuses, et superviserait la circulation des passagers et du matériel et les opérations d'entreposage. Elle compterait également, à Port-au-Prince, neuf fonctionnaires internationaux (1 administrateur P-3 et 8 agents du Service mobile) et 15 agents recrutés dans le pays.

78. La Section des transports serait dirigée par un administrateur de la classe P-4 et ses attributions seraient les suivantes : planification, organisation et contrôle des services de transport assurés par les véhicules de la Mission, entretien et réparation de ces véhicules, fonctionnement des ateliers de réparation, attribution et répartition des véhicules, formulation et application des normes et de procédures de sécurité routière et de directives relatives à l'entretien des véhicules; gestion des magasins et fournitures de pièces détachées et de services de régulation. Elle emploierait également 17 fonctionnaires internationaux [1 administrateur P-3, 15 agents du Service mobile et 1 agent des services généraux (autres classes)], 26 Volontaires des Nations Unies, 2 administrateurs recrutés sur le plan national, 19 agents recrutés sur le plan national, à Port-au-Prince, et 6 fonctionnaires internationaux (agents du Service mobile), 3 Volontaires des Nations Unies et 6 agents recrutés sur le plan national, dans les trois bureaux administratifs régionaux (2, 1 et 2 pour chaque bureau, respectivement).

79. La Section de l'aviation serait dirigée par un administrateur de la classe P-4 et ses attributions seraient les suivantes : planification et coordination de l'utilisation des moyens aériens de la MINUSTAH, y compris les aéronefs commerciaux et les aéronefs fournis au titre de lettres d'attribution; application d'un système de soutien aérien coordonné dans l'ensemble de la zone de la mission, élaboration et application des procédures standard en matière de transport aérien; contrôle opérationnel des contrats d'affrètement aérien, des services d'aérodrome et des projets de remise en état des terrains d'aviation et du fonctionnement des terminaux; étude et évaluation des zones de poser d'hélicoptères dans les régions éloignées; évaluation des dangers et communication de données aéronautiques et météorologiques aux équipages; liaison avec les autorités aériennes nationales et internationales; délivrance d'autorisations de vol et contrôle en vol. La Section emploierait également 6 fonctionnaires internationaux (2 P-3, 1 P-2 et 3 agents du Service mobile), 2 Volontaires des Nations Unies et 4 agents recrutés sur le plan national, à Port-au-Prince, et 2 fonctionnaires internationaux (agents du Service mobile), 2 Volontaires des Nations Unies et 4 agents recrutés sur le plan national, dans deux bureaux administratifs régionaux (Cap Haïtien et Les Cayes) (1, 1 et 2 pour chaque bureau, respectivement).

III. Analyse des montants demandés

Observations

L'analyse des montants demandés présentée ci-après porte sur la période du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005. Conformément à la résolution 58/311 de l'Assemblée générale en date du 18 juin 2004, un montant a déjà été réparti entre les États Membres pour la période du 1^{er} mai au 30 juin 2004. Il sera rendu compte de l'utilisation des ressources prévues pour la période de deux mois achevée le 30 juin 2004 lors de l'examen du budget pour l'exercice 2005/06 à la reprise de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée.

| | |
|--------------------|-------------------------|
| | <i>Dépenses prévues</i> |
| Contingents | 148 850 200 |

80. Le montant de 148 850 200 dollars prévu à cette rubrique doit couvrir les dépenses afférentes au remboursement au taux standard du coût des contingents, aux voyages occasionnés par la mise en place et la relève des contingents, à l'indemnité de permission, à la détente et aux loisirs, à l'indemnité journalière, aux rations et à l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité. Sont également compris les sommes à rembourser au titre du matériel appartenant aux contingents et le coût du fret lié au déploiement de celui-ci. En attendant que les arrangements concernant les services de restauration et le logement soient définitivement arrêtés, il est prévu de verser une indemnité de subsistance (missions) aux officiers d'état major du quartier général de la Force jusqu'à la fin du mois d'août 2004. Les prévisions tiennent compte du déploiement échelonné des contingents, avec un effectif maximum de 5 844 hommes (dont 95 officiers d'état major) en octobre 2004. L'effectif maximum autorisé de 6 700 hommes devrait être atteint en 2005/06. Un taux d'abattement de 10 % pour déploiement différé a été appliqué, selon qu'il convient, aux prévisions de dépenses.

| | |
|----------------------|-------------------------|
| | <i>Dépenses prévues</i> |
| Police civile | 26 136 700 |

81. Le montant de 26 136 700 dollars prévu à cette rubrique doit couvrir l'indemnité de subsistance (missions), les voyages liés au déploiement et à la relève des effectifs, l'indemnité d'habillement et l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité. Il a été calculé en tenant compte du déploiement échelonné des fonctionnaires de police civile, dont l'effectif autorisé (872) a été atteint en août 2004, et en appliquant un taux d'abattement de 40 % pour déploiement différé.

| | |
|-------------------------------------|-------------------------|
| | <i>Dépenses prévues</i> |
| Unités de police constituées | 16 811 300 |

82. Le montant de 16 811 300 dollars prévu à cette rubrique doit couvrir les dépenses afférentes au remboursement au taux standard du coût des unités

constituées, aux voyages liés au déploiement et à la relève des effectifs, à l'indemnité de permission, à la détente et aux loisirs, à l'indemnité journalière, aux rations et à l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité. Sont également compris les sommes à rembourser au titre du matériel appartenant aux contingents et le coût du fret lié au déploiement de celui-ci. Les prévisions ont été établies en tenant compte du déploiement échelonné des unités, dont l'effectif autorisé de 750 policiers devait être atteint en septembre 2004, et en appliquant un taux d'abattement de 30 % pour déploiement différé.

Dépenses prévues

Personnel international

50 030 000

83. Le montant de 50 030 000 dollars demandé doit couvrir les traitements du personnel international, les dépenses communes de personnel, y compris le cas échéant la prime de risque, et l'indemnité de subsistance (missions). Les prévisions tiennent compte du déploiement échelonné de l'effectif proposé de 482 fonctionnaires recrutés sur le plan international, dont le déploiement intégral devait être achevé en décembre 2004, et de l'application d'un taux d'abattement de 35 % pour déploiement différé.

84. Les dépenses afférentes au personnel international ont été calculées sur la base des barèmes des traitements normalement appliqués à New York pour 30 % des postes et des barèmes applicables aux engagements de durée limitée pour les 70 % restants.

Dépenses prévues

Personnel recruté sur le plan national

4 631 300

85. Le montant de 4 631 300 dollars prévu à cette rubrique doit couvrir les traitements des agents recrutés sur le plan national et les dépenses communes de personnel, y compris, le cas échéant, la prime de risque. Il tient compte du déploiement échelonné de 549 agents (le déploiement intégral devant être achevé en novembre 2004). Les prévisions de dépenses ont été calculées sur la base des barèmes des traitements applicables au personnel recruté sur le plan national, avec un taux d'abattement de 45 % pour déploiement différé.

Dépenses prévues

Volontaires des Nations Unies

4 448 900

86. Le montant de 4 448 900 prévu à cette rubrique correspond au coût estimatif des dépenses afférentes à 153 Volontaires des Nations Unies, dont le déploiement échelonné s'achèvera en décembre 2004. Un taux d'abattement de 30 % pour déploiement différé a été appliqué.

Dépenses prévues

**Personnel temporaire
(autre que pour les réunions)**

240 000

87. Le montant de 240 000 dollars prévu à cette rubrique doit couvrir le coût des assistants bilingues recrutés localement pour appuyer les fonctionnaires de police civile.

Dépenses prévues

Consultants

150 000

88. Le montant de 150 000 dollars prévu à cette rubrique correspond au coût des consultants recrutés pour traduire, d'anglais en français et de français en anglais, la documentation juridique et technique et celui des consultants recrutés pour animer les stages de formation internes.

Dépenses prévues

Voyages

1 001 800

89. Le montant de 1 001 800 dollars prévu à cette rubrique doit permettre de financer les voyages occasionnés par les activités de formation et d'autres activités. S'agissant de ces dernières, des ressources sont prévues pour les voyages à l'intérieur d'Haïti du personnel de la Mission chargé d'apporter un appui logistique aux régions administratives et d'effectuer des missions de reconnaissance, les voyages des hauts fonctionnaires de la Mission qui doivent se rendre au Siège de l'ONU à New York et à l'Office des Nations Unies à Genève pour des réunions et des consultations, les voyages du personnel du Siège qui doit se rendre dans la zone de la Mission pour assurer la coordination entre celle-ci et le Siège et pour apporter un appui technique et administratif dans les domaines de la logistique, du génie, des finances et de l'administration du personnel, et les voyages de l'Équipe d'aide à la sélection du personnel dans les pays qui fournissent des agents de police civile. Pour ce qui est des activités de formation, un montant est prévu pour financer la participation du personnel de la MINUSTAH aux programmes de formation organisés dans les domaines suivants : gestion, administration, achats, approvisionnement, finances, administration du personnel, transports, contrôle des mouvements, sécurité aérienne et opérations aériennes, génie, services généraux, et transmissions et informatique.

Dépenses prévues

Installations et infrastructures

54 076 400

90. Le montant de 54 076 400 dollars prévu à cette rubrique comprend une somme de 25 505 100 dollars pour l'acquisition des installations préfabriquées, du matériel de réfrigération, des groupes électrogènes, des systèmes et citernes pour l'épuration de l'eau, des systèmes septiques, du matériel d'hébergement, des citernes et pompes à carburant, du mobilier et de matériel de bureau, du matériel de sécurité et de protection et des extincteurs qui n'avaient pas été achetés au 30 juin 2004. Le coût d'achat total de ces biens est estimé à 32 683 900 dollars, y compris un montant de 13 876 304 dollars pour le remplacement du matériel transféré des stocks stratégiques pour déploiement rapide à la Mission depuis le 1^{er} mai 2004.

91. Les estimations tiennent compte également des coûts suivants : location de la résidence du Représentant spécial du Secrétaire général, des bureaux des gares

portuaires et des aérogares, des entrepôts, des stations de répéteur et des terrains destinés aux camps militaires; rénovation des locaux et d'un camp de transit; services de construction pour la préparation des sites et la remise en état d'aéroports, d'héliports, de ports, de routes et de ponts; et construction d'enceintes de sécurité. Un montant est également prévu pour le remboursement des sommes dues aux contingents et aux unités de police constituées au titre du soutien logistique autonome, ainsi que pour couvrir l'achat de pièces de rechange et de fournitures, les services collectifs de distribution, les services de sécurité, les carburants et lubrifiants destinés aux groupes électrogènes, et le matériel d'assainissement et d'entretien.

Dépenses prévues

Transports terrestres

17 435 500

92. La Mission devrait utiliser, en en assurant l'entretien, un parc de 764 véhicules comprenant 541 véhicules 4 x 4 tous usages (dont 4 véhicules blindés), 4 ambulances, 57 autobus, 23 fourgonnettes, 22 chariots élévateurs et chargeuses. 38 camions, 37 remorques, caisses et citernes, 40 motocyclettes et 2 tondeuses.

93. Le montant de 17 435 500 dollars prévu à cette rubrique comprend une somme de 12 724 500 dollars destinée à l'acquisition des véhicules qui n'avaient pas été achetés au 30 juin 2004. Le coût d'achat total du parc automobile s'élève à 19 201 800 dollars, et comprend le coût estimatif du remplacement de 468 véhicules transférés des stocks stratégiques pour déploiement rapide, soit 11 686 250 dollars. Les prévisions tiennent également compte du coût de l'acquisition du matériel d'atelier nécessaires et des dépenses de fonctionnement afférentes au parc automobile (travaux de réparation et d'entretien, pièces de rechange, carburants et lubrifiants et assurance responsabilité).

Dépenses prévues

Transports aériens

20 112 500

94. La Mission mettra en place une flotte de 12 hélicoptères de transport moyen (3 appareils loués à des entreprises commerciales et 9 appareils de type militaire fournis au titre de lettres d'attribution). Les 3 hélicoptères civils – 1 Bell 212 et 2 Mi-8 MTV – ont été déployés en juin 2004 et seront utilisés le transport de passagers, les activités d'observation et de surveillance, le ravitaillement logistique, les activités de liaison aux fins des négociations, les opérations de recherche et de sauvetage et les évacuations sanitaires primaires et secondaires, ainsi que pour l'appui aux unités de police spéciales. Les 9 hélicoptères militaires – 3 Puma, 4 UH-1H et 2 Bell 212 – seront tous déployés en septembre 2004; ils seront utilisés pour l'appui à la relève des contingents, ainsi que pour le commandement et la liaison, les opérations de reconnaissance et d'observation aériennes, l'insertion et l'extraction des soldats chargés des patrouilles et la protection des troupes sur le terrain.

95. Le montant de 20 112 500 dollars prévu à cette rubrique doit couvrir la location des appareils, y compris celle des six hélicoptères Bell-412 provisoirement déployés jusqu'à la fin juillet en attendant le déploiement des appareils de la

Mission, et les dépenses de fonctionnement (fournitures, assurance responsabilité, indemnité de subsistance des équipages, et carburants et lubrifiants d'aviation).

Dépenses prévues

Transports maritimes

395 100

96. Le montant de 395 100 dollars prévu à cette rubrique doit couvrir l'achat de trois patrouilleurs, qui serviront à transporter des fournitures dans la péninsule sud du pays par la voie maritime, et les dépenses connexes de carburant.

Dépenses prévues

Transmissions

17 850 200

97. Le montant de 17 850 200 dollars prévu à cette rubrique comprend un montant de 8 921 700 dollars destiné à l'acquisition du matériel de transmission (matériel VHF et UHF, stations fixes, matériel satellite et matériel téléphonique, notamment) nécessaire à la mise en place du réseau de transmissions de la Mission qui n'avait pas été acheté au 30 juin 2004. Il doit également couvrir le coût des communications par réseaux commerciaux, des pièces de rechange, des services d'appui technique spécialisés et du remboursement des sommes dues aux contingents et aux unités de police constituées au titre du soutien logistique autonome. Il permettra en outre de financer l'achat du matériel et des fournitures nécessaires aux services d'information, afin d'appuyer les activités de la Mission dans ce domaine. Le coût d'achat total du matériel de transmission est estimé à 14 921 700 dollars, dont un montant de 1 901 900 dollars pour le remplacement du matériel transféré des stocks stratégiques pour déploiement rapide à la Mission depuis le 1^{er} mai 2004.

Dépenses prévues

Informatique

7 969 700

98. Le montant de 7 969 700 dollars prévu à cette rubrique comprend un montant de 5 883 700 dollars destiné à l'acquisition du matériel informatique, qui n'avait pas encore été acheté au 30 juin 2004, destiné à accroître le stock de matériel de la Mission (soit 1 568 ordinateurs de table et 507 ordinateurs portables, ainsi qu'un système d'information géographique). Des ressources sont également prévues pour l'achat de licences d'exploitation de logiciels et les droits connexes, les pièces de rechange et fournitures, et les services d'appui technique spécialisés. Le coût d'achat total du matériel informatique est estimé à 9 083 700 dollars, dont un montant de 712 500 dollars pour le remplacement du matériel transféré des stocks stratégiques pour déploiement rapide à la Mission depuis le 1^{er} mai 2004.

Dépenses prévues

Services médicaux

4 506 800

99. Le montant de 4 506 800 dollars prévu à cette rubrique doit notamment couvrir le coût des dernières dépenses (248 000 dollars) afférentes à l'acquisition de quatre jeux de matériel hospitalier de niveau I et de quatre jeux de matériel d'assainissement, devant être transférés des stocks stratégiques pour déploiement

rapide et reconstitués, avec un coût total de remplacement de 598 000 dollars. Des ressources sont également prévues pour les services de laboratoire et de radiologie et les évacuations sanitaires, les fournitures médicales et les articles médicaux consommables, ainsi que pour le remboursement des sommes dues au titre du soutien logistique autonome aux contingents et aux unités de police constituées.

| | |
|-------------------------|-------------------------|
| | <i>Dépenses prévues</i> |
| Matériel spécial | <u>2 224 100</u> |

100. Le montant de 2 224 100 dollars prévu à cette rubrique comprend un montant de 245 400 dollars devant couvrir les dernières dépenses afférentes à l'acquisition de jumelles et de matériel d'observation de nuit pour les membres des contingents, de la police civile et du service de sécurité. Des ressources sont également prévues pour le remboursement des sommes dues au titre du soutien logistique autonome aux contingents et aux unités de police constituées. Le coût du remplacement du matériel transféré des stocks stratégiques pour déploiement rapide à la Mission depuis le 1^{er} mai 2004 est estimé à 156 000 dollars.

| | |
|---|-------------------------|
| | <i>Dépenses prévues</i> |
| Fournitures, services et matériel divers | <u>1 206 300</u> |

101. Le montant de 1 206 300 dollars prévu à cette rubrique doit couvrir le coût des abonnements, des services d'impression et de reproduction, des cartes opérationnelles, des uniformes, des drapeaux et autocollants, des tenues de protection, des activités de formation et des fournitures correspondantes, des frais de représentation et des activités d'audit externe, ainsi que les frais bancaires. En ce qui concerne la reconstitution du stock de matériel spécialisé, le coût du remplacement du matériel transféré des stocks stratégiques pour déploiement rapide à la Mission depuis le 1^{er} mai 2004 est estimé à 92 000.

| | |
|-------------------------------|-------------------------|
| | <i>Dépenses prévues</i> |
| Projets à effet rapide | <u>970 000</u> |

102. Le montant de 970 000 dollars prévu à cette rubrique doit permettre de financer 20 projets à effet rapide visant à promouvoir et faciliter les efforts de maintien de la paix des Nations Unies, en aidant les collectivités locales à rétablir certains services tels que l'enseignement, les soins de santé, l'approvisionnement en eau et le ramassage des ordures.

IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

103. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la MINUSTAH se présentent comme suit :

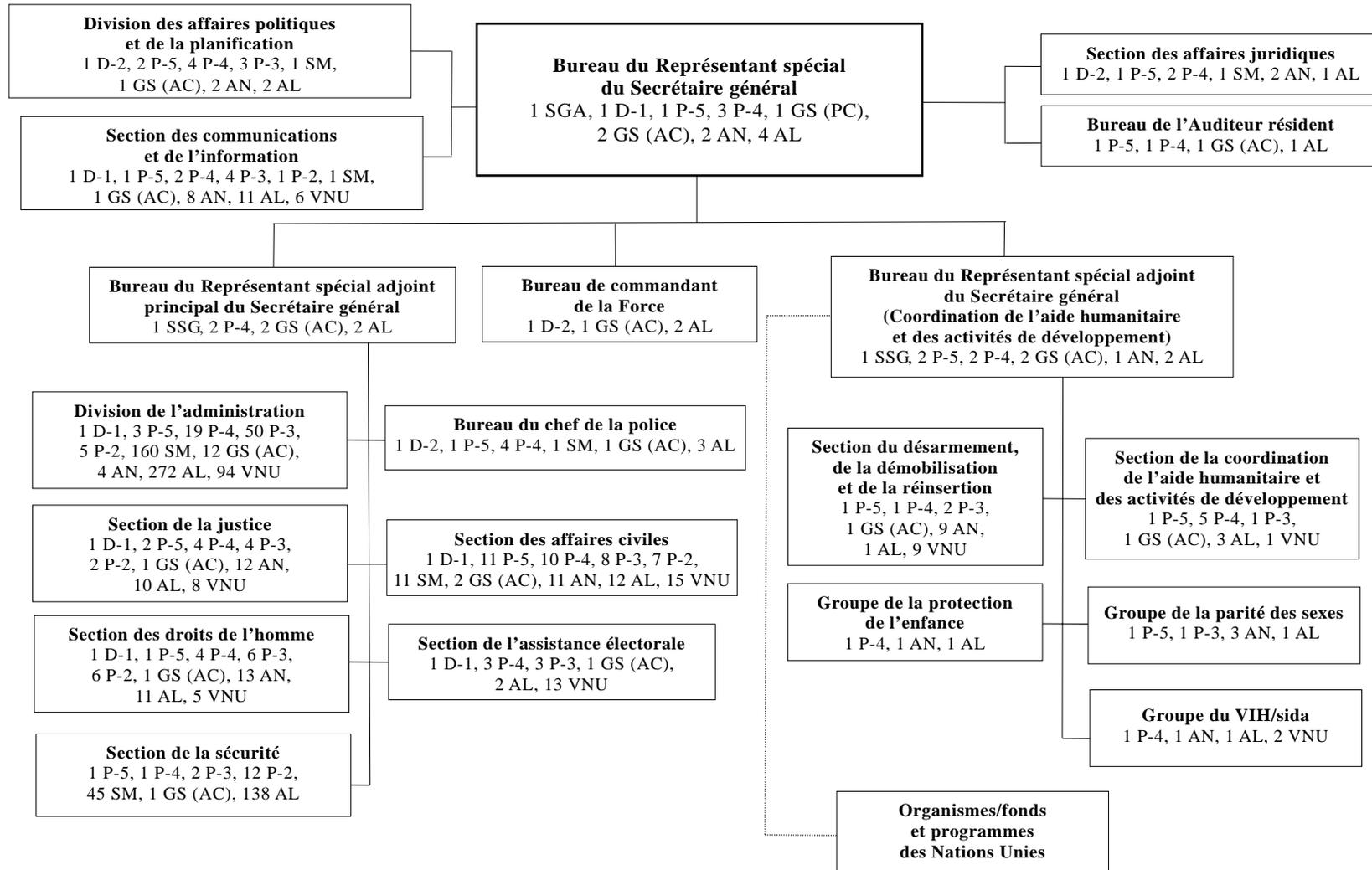
a) **Ouverture pour la période du 1^{er} mai au 30 juin 2004, au titre de la mise en place de la Mission, du crédit de 49 259 800 dollars précédemment autorisé par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;**

b) **Ouverture pour la période de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005, au titre du fonctionnement de la Mission, d'un crédit de 379 046 800 dollars, comprenant le montant de 172 480 500 dollars autorisé par l'Assemblée générale dans sa résolution 58/311 du 18 juin 2004;**

c) **Mise en recouvrement d'un montant de 206 566 300 dollars, au rythme de 25 820 800 dollars par mois, pour le fonctionnement de la Mission pendant la période du 1^{er} novembre 2004 au 30 juin 2005, compte étant tenu du montant de 172 480 500 dollars déjà réparti par l'Assemblée pour la période du 1^{er} juillet au 31 octobre 2004, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission.**

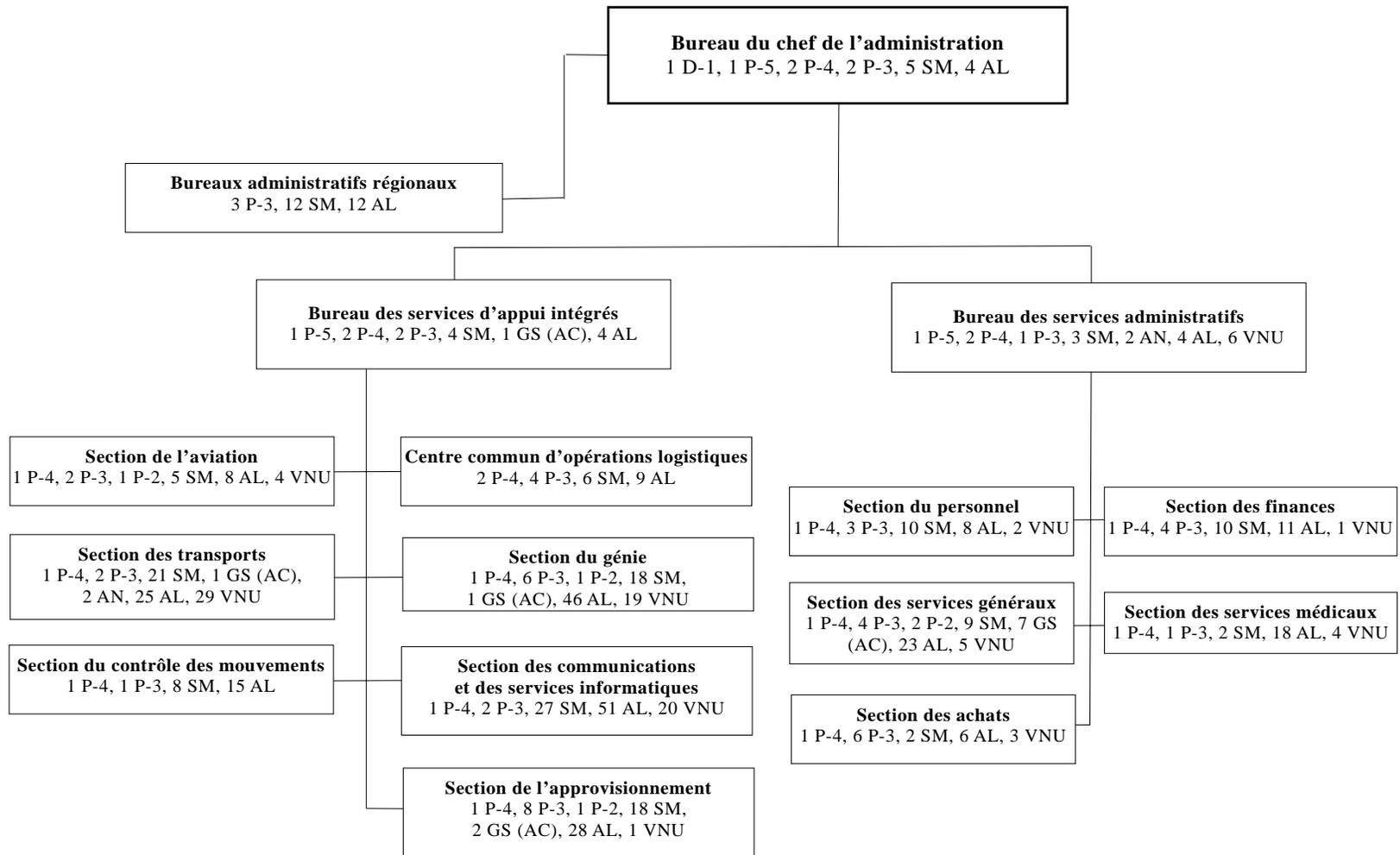
Organigrammes

A. Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

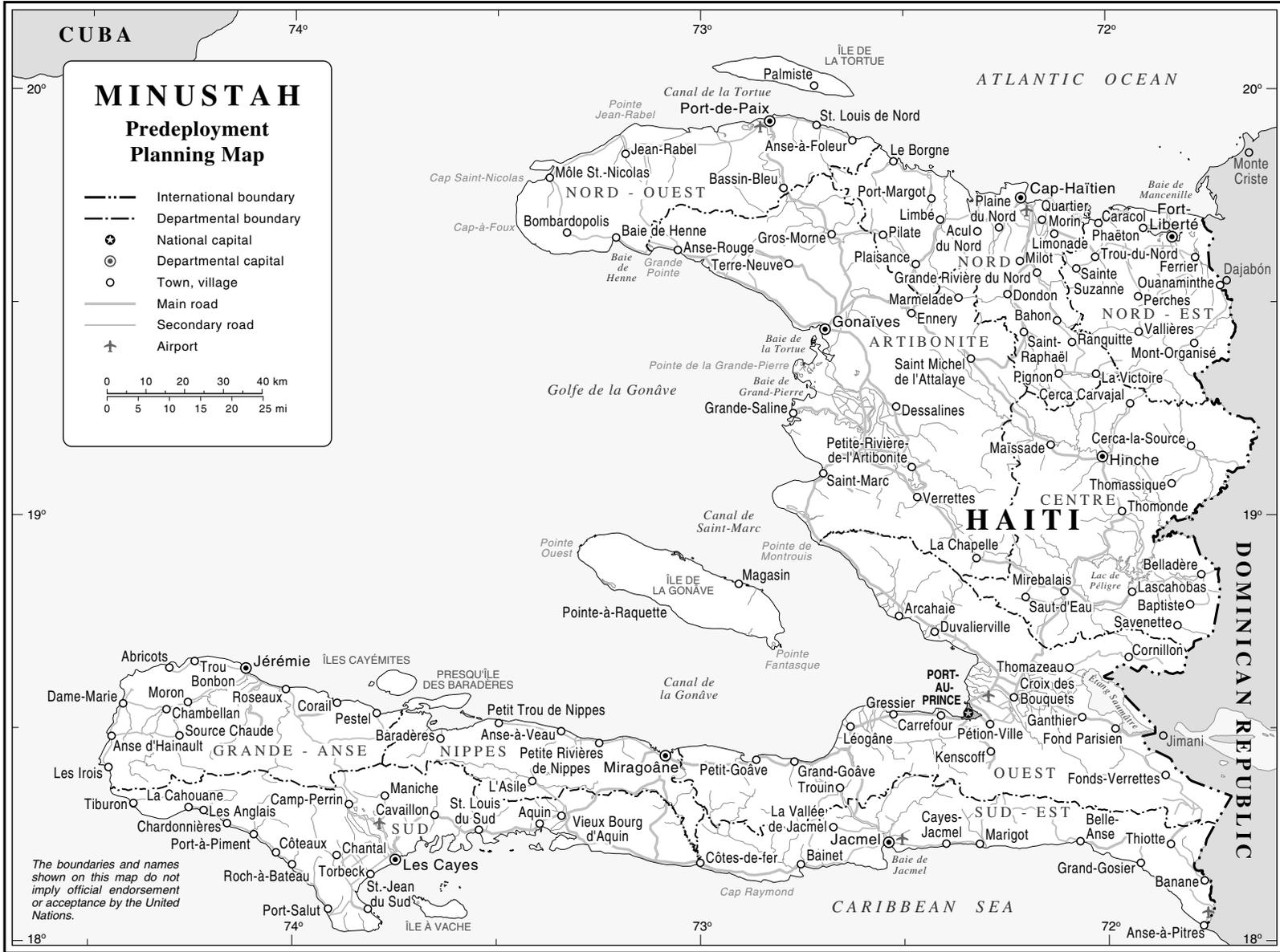


Abréviations : SGA = Secrétaire général adjoint; SSG = Sous-Secrétaire général; GS (PC) = agent des services généraux (1^{re} classe); GS (AC) = agent des services généraux (autres classes); AL = agent local; AN = administrateur recruté sur le plan national; SM = agent du Service mobile; VNU = Volontaire des Nations Unies.

B. Division de l'administration



Abréviations : GS (AC) = agent des services généraux (autres classes); AL = agent local; AN = administrateur recruté sur le plan national;
SM = agent du Service mobile; VNU = Volontaire des Nations Unies.



0446331f.doc